Achevé d'imprimer sur les presses de l'Imprimerie Orientaliste B-3000 Leuven.
— Dépot légal 2e trimestre 1985 — Directeur de la publication : Jean Vercoutter.



BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉGYPTOLOGIE - 103

Juin 1985

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉGYPTOLOGIE

COLLÈGE DE FRANCE

Place Marcelin-Berthelot, 75231 Paris Cedex 05

COMPOSITION DU BUREAU 1985

Président .... M. Jean Vercoutter.

Vice-Présidents ..... R.P. du Bourguet.
M. Jean-Philippe Lauer.

Trésorière .... Mme Claude Abelès.

Secrétaire .... Mme Liliane Palà.

Correspondance administrative et Bulletin :
Cabinet d'égyptologie, Collège de France, place Marcelin-Berthelot, 75231 Paris Cedex 05.

Correspondance financière :
Société française d'égyptologie : même adresse.

Compte de Chèques Postaux : N° 2093-33 S. Paris.

Compte bancaire : Banque Rothschild, 21, rue Laffite, Paris 75009. (Libeller les chèques à l'ordre de «Société française d'égyptologie»).

REVUE D'ÉGYPTOLOGIE

Directeur .... M. Jean Vercoutter, Membre de l'Institut.

Secrétariat de rédaction :
M. Olivier Perdu.

Correspondance scientifique :
Cabinet d'égyptologie, Collège de France, place Marcelin-Berthelot, 75231 Paris Cedex 05.

© Société Française d'Égyptologie.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉGYPTOLOGIE

RÉUNIONS TRIMESTRIELLES
COMMUNICATIONS ARCHÉOLOGIQUES

N° 103 Juin 1985

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉGYPTOLOGIE

19 juin 1985

L'Assemblée s'est réunie, à 16 heures, sous la présidence de M. Jean Vercoutter, président, assisté du R.P. du Bourguet et de M. Jean-Philippe Lauer, vice-présidents.

La réunion du 19 juin 1985, en plus des communications, est consacrée au vote des statuts modifiés de la Société, statuts qui ont été lus durant la séance du 16 mars 1985 et mis à la disposition des membres de la Société.

Compte rendu de la précédente Assemblée ordinaire

Mme Liliane Palà, Secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la précédente Assemblée ordinaire du 16 mars 1985 (BSFE 102), aucune observation n'est formulée.

Vote des statuts modifiés de la Société

Plusieurs membres de la Société se sont excusés de ne pouvoir assister à la réunion du 19 juin et ont envoyé une procuration pour le vote. Les procurations sont versées aux archives de la Société. Il est rappelé aux membres de la Société, que sont appelés à voter, uniquement, les membres à jour de leur cotisation.

Après une nouvelle lecture des statuts, faite par le président, le vote a lieu. L'Assemblée, par son vote, approuve les statuts modifiés.

Nouveaux membres

Mme Julienne Bleier, M. Gilles Boulu, Mlle Nathalie Buchez, M. André Caquot, Mme Hélène Courreaux, M. Jean-Michel Daubry, Mme Jacqueline Droguet, M. Luc Gabolde, M. Jean-François Gautier, M. Jean-Pierre Gilot, M. Bernard Guideau, M. Maurice Guilloux, M. Jean-Jacques Huon, M. Alain Lange, Mme Simonne Le Menn, M. Jean Pautrat, M. Charles Reichhart, M. et Mme Salles, M. Marc Salvini, Mlle Marie-Henriette Sommet, Mme Edith Schwenk-Reichhart, - Holdan Books, Oxford.

Nouvelles de l'Égyptologie

Durant le printemps 1985 a eu lieu à Montréal l'exposition «Ramsès II et son temps» dans l'ancien pavillon de la France, restauré et rebaptisé «Pavillon de la Civilisation».

Les artisans de cette belle manifestation sont Mme Desroches Noblecourt, M. Jean Drapeau, maire de Montréal et M. Mircéa Seni. Ce dernier, qui fait partie du Conseil d'administration de l'Institut canadien de la Méditerranée à Montréal, est un égyptologue amateur qui a passé quelques années en Égypte pendant la guerre comme membre des Forces anglaises.

Les profits de cette exposition iront à l'Égypte pour servir à la restauration d'antiquités.

Publications récentes

- *Catalogue du Musée d'art égyptien de Louxor*, (BdE, t. XCV), American Research Center in Egypt-Ifao, Le Caire 1985, réf. IF625.
- Dominique Valbelle, «*Les ouvriers de la tombe*» Deir El-Medineh à l'époque ramesside; ouvrage publié avec le concours du Ministère de l'Éducation Nationale, (BdE, T. XCVI), IFAO 1985, réf. IF 628.
- Georges Posener, *Le papyrus Vandier*, ouvrage publié avec le concours du Collège de France, (B. gén. t. VII), IFAO 1985, réf. IF 626.

- Jean-Claude Goyon, *Les dieux-gardiens et la genèse des temples* (d'après les textes égyptiens de l'époque gréco-romaine) (BdE, t. XCII[1] et XCIII[2], IFAO 1985, réf. 627 A, 627 B.
- T. G. H. James, *Pharaoh's people*, Oxford University Press, Oxford 1985.
- Pierre-Marie Chevereau, *Prosographie des cadres militaires égyptiens de la Basse Epoque*, préface de M. Jean Yoyotte, Antony 1985. Chez l'auteur : 70, rue Velpeau, 92160 Antony.
- Labib Habachi (avec la contribution de Gerhard Haeny et Fredrich Junge), *Elephantine IV, The Sanctuary of Heqaïb*, Arch. Ver. 33, DAIK, ed. Phillip von Zabern, 1985, Mainz am Rhein.

A paraître :
- Paul Barguet, *Les textes des sarcophages égyptiens du Moyen Empire*, coll. LAPO, ed. Le Cerf, Paris 1985.

Nécrologie

Le 1er Mai 1985 est décédé un des membres les plus savants de notre Société, le Père jésuite André Pelletier, à l'âge de 83 ans. Sa thèse de Doctorat ès-Lettres, portant sur l'historien juif de langue grecque Flavius Josèphe comme sa propre maîtrise de l'hébreu, avaient fait de lui un spécialiste de cet auteur, dont il a publié divers grands écrits dans la collection Budé. Mais il était surtout helléniste et c'est par ce biais qu'il était devenu un des meilleurs connaisseurs de Philon d'Alexandrie et, par là, tout en étant membre de la Société des Études Grecques, avait dès longtemps adhéré à notre Société, aux réunions de laquelle il était des plus assidus. Ceux qui le connaissaient parmi nos membres hellénistes ont toujours apprécié, en plus da sa science et de sa finesse, son sourire et son affabilité des plus accueillants. Il ne leur laissera sûrement que des regrets.

Communications

1. M. Jean-Marie Kruchten : L'oracle du «Maître des dieux» au grand temple de Karnak.
2. M. Jean Yoyotte : Les autres temples de Tanis.

La séance est levée à 18h15.

M.J. Yoyotte n'ayant pu nous communiquer son compte rendu en temps voulu, celui-ci est remplacé par la publication dans le cadre de la «Chronique» d'un article de M. Michel Dewachter.

UN INSTRUMENT POLITIQUE ORIGINAL: LA «BELLE FETE DE *pḥ-nṯr*» DES ROIS-PRETRES DE LA XXIe DYNASTIE.

Jean-Marie KRUCHTEN

Sur la face extérieure du mur Est de la cour du Xe pylône à Karnak, est gravée une scène de grandes dimensions montrant le premier prophète d'Amon Pinedjem II debout, bras droit levé, dans l'attitude d'un orateur, devant les barques de procession d'Amon, Mout et Khonsou portées par leurs prêtres. Pinedjem II est suivi d'un personnage de taille plus réduite, que le texte identifie comme étant l'intendant et chef des greniers du domaine d'Amon Djéhoutymose fils de Souaouyamen [1].

La longue inscription placée sous le relief nous apprend qu'il s'agit d'une scène de consultation de l'oracle d'Amon, et nous livre quelques unes des questions posées au dieu en l'occasion. L'importance de ce document apparaît donc au premier coup d'œil : au registre inférieur, un des textes les plus longs que l'on connaisse pour cette époque de déclin (pas moins de 18 lignes de près de 7 mètres, ce qui est considérable), et au registre supérieur, une représentation de séance oraculaire d'une richesse de détails exceptionnelle, avec sa légende explicative disposée en 25 colonnes de beaux hiéroglyphes (fig. I).

Or, malgré son intérêt évident pour l'histoire religieuse et politique de la XXIe dynastie, cette inscription n'est encore connue, aujourd'hui, des égyptologues que par la publication de Naville, qui date déjà de plus d'un siècle, et seules quelques colonnes du registre supérieur en sont citées, parfois, dans la littérature spécialisée [2]. Cet oubli immérité semble imputable à la conjonction de deux facteurs : l'imperfection du relevé de texte et du dessin de Naville, qui rend son réexamen impossible sans une confrontation

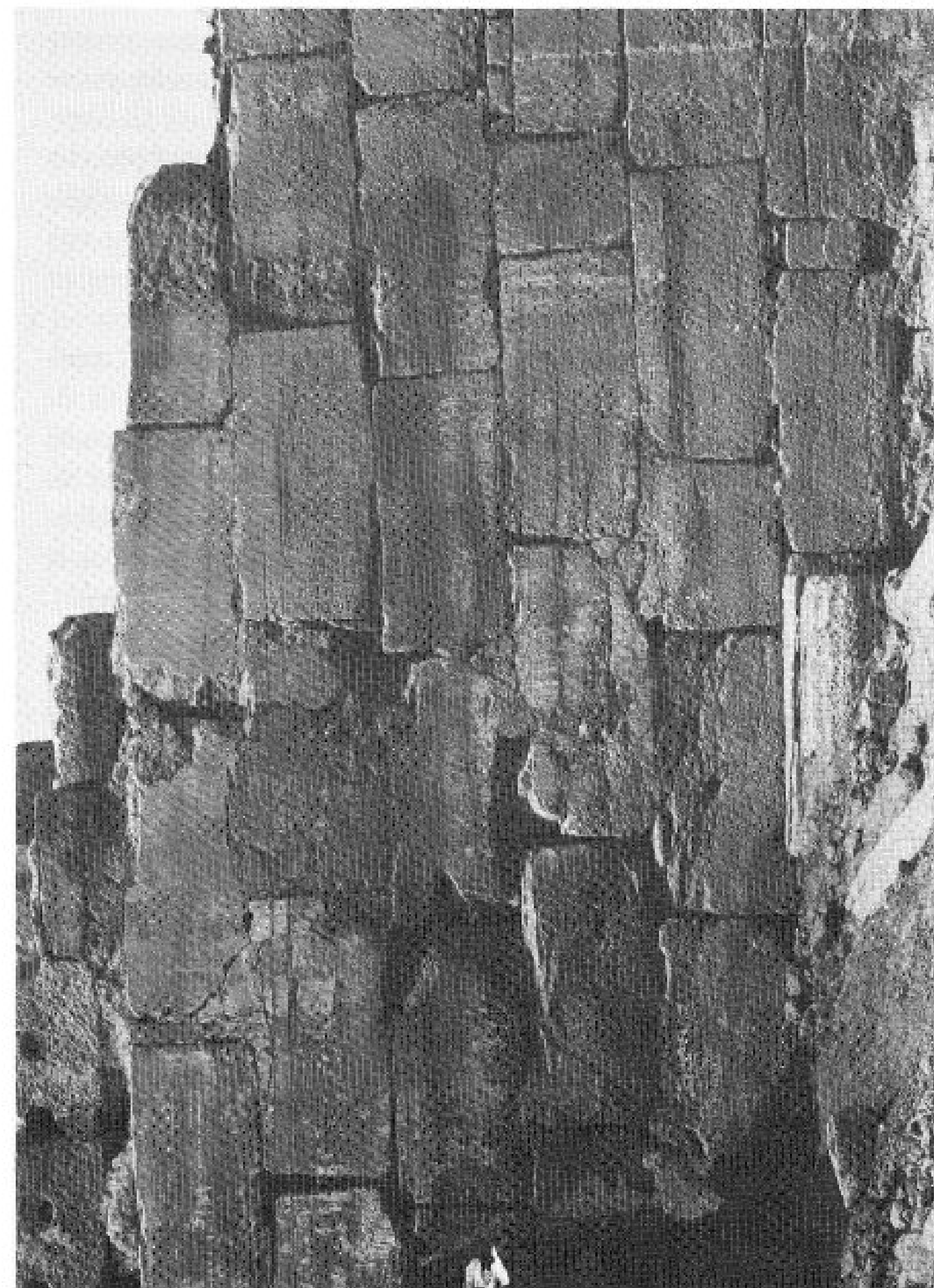


Fig. I. Inscription et relief de Djéhoutymose (vue générale).
(cliché du Centre franco-égyptien d'étude des temples de Karnak).

avec l'original, et surtout, l'état déplorable de ce dernier, bien propre à décourager quiconque voudrait en établir une nouvelle copie plus exacte.

La dégradation continue du monument, occasionnée par les infiltrations en provenance de la nappe phréatique, rendant urgent l'établissement d'un nouveau relevé, j'ai toutefois décidé, en novembre 1982, de me rendre à Karnak, pour y noter et photographier les portions de texte encore visibles.

A partir du relevé opéré sur place en douze matinées consécutives, et avec l'aide de la cinquantaine de photos rapportées de ce voyage, j'ai pu dresser une nouvelle copie de l'inscription et de son relief. Cette copie a été complétée, ensuite, grâce aux fiches du Wörterbuch (N°s 1171 à 1236), remplies par Sethe au début du siècle, et grâce à des clichés obligeamment communiqués par le «Centre franco-égyptien d'étude des temples de Karnak» et l'«Oriental Institute of Chicago»[3].

Une fois armé d'un texte de l'inscription comportant maintes corrections et adjonctions par rapport à l'ancienne copie de 1883 (fig. IIa et b), j'ai pu reprendre l'étude du document sur des bases mieux assurées, dans le dessein d'en publier une traduction complète, avec commentaire, qui puisse remplacer celle, vieillie et peu utilisée, de Naville[4].

De cette étude, il est apparu que les 18 lignes du registre inférieur du monument se composaient, en réalité, des procès-verbaux, plus ou moins tronqués et simplement mis bout à bout, de huit séances oraculaires successives, tenues entre l'an 2 et l'an 5 d'un roi tanite dont le nom est malheureusement perdu.

Quant au relief du registre supérieur, il se rapportait à un épisode particulier de la première de ces huit séances oraculaires : la décharge de gestion obtenue d'Amon par Djéhoutymose, grand intendant du domaine du dieu.

Ainsi s'explique, du reste, la présentation générale du document. Gravés à l'initiative de Djéhoutymose dans un des secteurs les plus fréquentés du temple[5], le relief et son inscription sont destinés à perpétuer le souvenir de l'événement qui justifia le maintien de l'intendant à la tête des services administratifs du domaine d'Amon. C'est pourquoi ils mettent l'accent sur la manière dont ce dernier a

obtenu décharge, en l'illustrant à grande échelle, tandis qu'ils ne retiennent des séances ultérieures que l'essentiel, sous forme de «pièces annexes», en 18 lignes horizontales de hiéroglyphes plus petits et moins soignés.

Parce qu'il est constitué des compte rendus de plusieurs séances oraculaires datables et localisables, ce document injustement négligé représente, sans doute, la meilleure source d'information que nous possédions, dans l'état actuel de la documentation, sur le fonctionnement de l'oracle d'Amon. On ne peut, en effet, parler du relief de Djéhoutymose sans remarquer qu'il est la seule source qui fasse état d'une fête demeurée encore bien mystérieuse : «la belle fête de *pḥ-nṯr*», qui se déroulait, à Karnak tout au moins, sur le tout aussi mystérieux «Sol d'argent de la Maison d'Amon (*pꜣ tꜣ n ḥḏ n pr ʾImn*)». De fait, les légendes du registre supérieur, comme les intitulés de procès-verbaux du registre inférieur, mentionnent à propos de chaque dieu de la triade thébaine son «apparition ... sur le Sol d'argent de la Maison d'Amon en sa belle fête de *pḥ-nṯr*» ou son «apparition ... sur le Sol d'argent de la Maison d'Amon en *pḥ-nṯr*».

Pour comprendre en quoi consistaient de telles «apparition(s) (*sḫʿ*) en *pḥ-nṯr*», il est donc impératif de percer le sens de l'expression *pḥ nṯr*, en en dépistant tous les emplois connus. Les emplois que j'ai pu découvrir se répartissent en deux groupes : le substantif *pḥ-nṯr*, variante *pḥ-n-nṯr*, et l'expression verbale *pḥ nṯr* ou *pḥ pꜣ nṯr*, littéralement «atteindre (le) dieu». Ils ne sont certes pas très nombreux, mais ils sont heureusement fort explicites.

Le papyrus magique démotique de Leiden et de Londres, qui date du IIIe siècle de notre ère, contient en effet la clé de tous les autres passages où ce terme apparaît, puisqu'il nous donne un exemple concret de *pḥ-nṯr*, en décrivant longuement un procédé d'«incubation»[6]. En l'occurrence, il est recommandé à la personne qui désire interroger le dieu de passer la nuit dans un local qui répond à certaines conditions de propreté, en y laissant brûler une lampe sur laquelle il a écrit (en copte), ⲃⲁⲭⲩⲭⲥⲓⲭⲩⲭ. Pendant son sommeil, le dieu ainsi invoqué est censé lui répondre en rêve. Le tout est présenté par l'auteur de cette compilation tardive comme «un *pḥ-nṯr* qui est éprouvé»[7]. Au vu du papyrus de Leiden et de Londres,

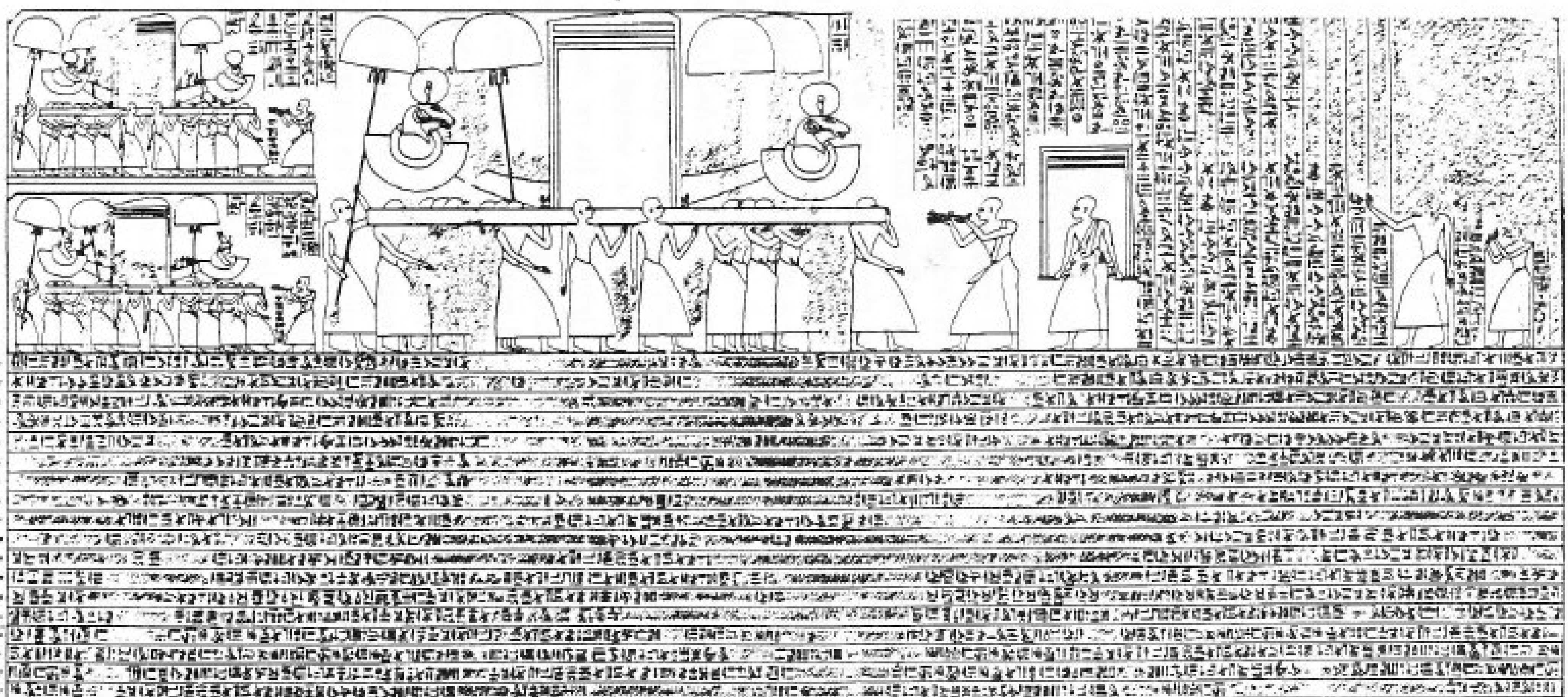
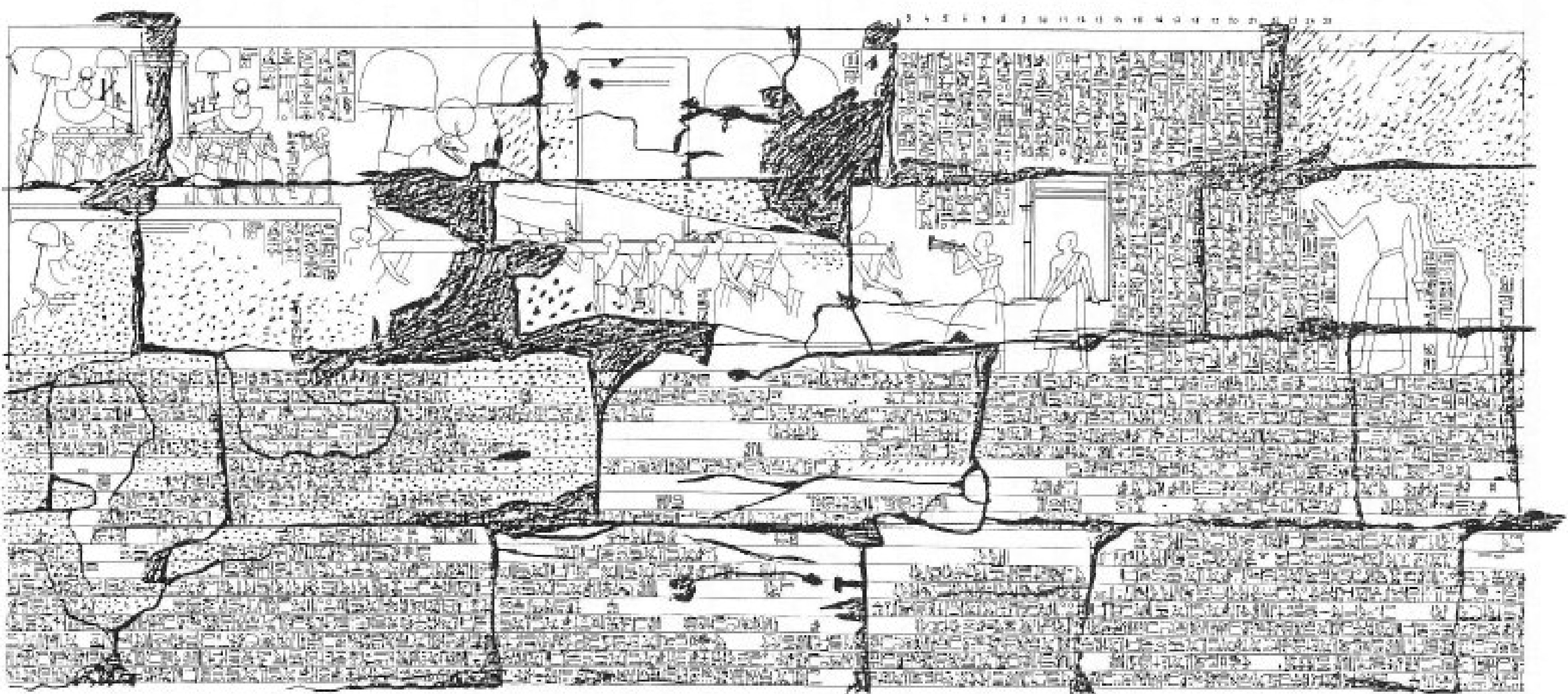


Fig. II. a) Relevé de texte d'Edouard Naville.
(Naville, Inscription historique de Pinodjem III, Grand prêtre d'Ammon à Thèbes, Paris, 1883, pl.).



b) Relevé de texte de l'auteur (novembre 1982).

il est donc clair que le terme *pḥ-nṯr* recouvre une série de techniques magiques destinées à «atteindre le dieu» (sens de base de l'expression), pour l'interroger.

Tel est, du reste, aussi le cas dans un passage jusqu'ici obscur du papyrus Lee[8]. Le papyrus Lee fait partie des documents relatifs à la fameuse conspiration «du Harem», qui marqua la fin du règne de Ramsès III. Il concerne, à n'en pas douter, l'un des principaux auteurs du complot. En dépit de la perte du nom et du titre de l'intéressé, notés sur un feuillet précédent, ce document se présente, dans l'ensemble, comme les notices individuelles qui composent le grand papyrus judiciaire de Turin. Nous avons donc affaire à un relevé des charges pesant sur l'accusé, suivi d'un résumé de ce qui lui advint après condamnation. Comme il est surtout reproché au coupable de s'être livré à des pratiques occultes, l'emploi de l'expression *pḥ nṯr* par le papyrus Lee est, certainement, à rapprocher de celui attesté au papyrus magique de Leiden et de Londres. Le *pḥ-nṯr* étant pour ce dernier une technique divinatoire susceptible d'être mise en œuvre par une personne seule, nous sommes assurés qu'«atteindre (le) dieu» consiste, en réalité, dans le contexte du papyrus Lee, à l'interroger à propos de matières réservées de haute politique, telles que la succession royale. Quant à la tournure *ḫpr ḥr* qui précède *pḥ nṯr*, elle signifie «se mettre à», et est d'un usage fréquent dans les documents judiciaires de la fin de la XXe dynastie pour exprimer la perpétration d'infractions répétées[9]. L'accusé dont il est question au papyrus Lee s'est, par conséquent, «mis à interroger le dieu (*pḥ nṯr*) follement pour les gens», de même qu'«il s'est mis à fabriquer des figurines de cire couvertes d'inscriptions»[10]. En d'autres termes, il est convaincu de s'être adonné à la sorcellerie, tant pour envoûter ses ennemis ou neutraliser la garde du palais que pour dévoiler l'avenir du royaume à des «gens» malintentionnés[11].

La variante *pḥ pꜣ nṯr* du «Journal de la Nécropole» de Turin figure dans une courte notice, au milieu d'une liste d'ouvriers datée de l'an 9 de Ramsès IX, après une lacune de huit cadrats suivie des noms propres Amen]-wâ et Kenna[12]. Pour autant que le premier mot précédant la lacune appartienne à la même mention, il s'agirait de «chandelle (*ḫbs*) ... pour interroger le dieu (*r pḥ pꜣ nṯr*)». Cette

interprétation me paraît tentante, puisqu'une lampe (*ḫbs*) joue également un rôle essentiel dans le procédé divinatoire décrit au papyrus démotique de Leiden et de Londres. Bien qu'il soit difficile de préciser le rôle des deux personnages cités, il semble donc qu' «interroger le dieu» était, dans ce cas comme dans celui du pap. Lee, le fait de personnes privées, mettant en œuvre des moyens simples du type de ceux connus par les textes tardifs. Mais à la différence de l'exemple tiré des pièces de la «conspiration du Harem», le procédé n'avait, apparemment ici, rien de répréhensible ni de clandestin.

Cet examen de l'expression «atteindre le dieu», attestée par deux textes de la XXe dynastie, nous permet d'étendre nos conclusions à propos du terme *pḥ-nṯr* en démotique au terme *pḥ-nṯr* des documents de la IIIe Période Intermédiaire, et ce malgré le gros millénaire qui les sépare. De fait, il est clair que la définition donnée dans le cas du papyrus magique de Leiden et de Londres s'applique, aussi, aux emplois de ce substantif sous la XXIe dynastie.

Outre l'inscription de Djéhoutymose, où il apparaît à quatre reprises et même à cinq, si on tient compte d'une restitution, le terme *pḥ-nṯr* figurait également, selon toute vraisemblance, dans le texte oraculaire presque contemporain, relatif aux apanages des princesses Henouttaouy et Isemkheb, gravé sur la face interne du môle Ouest du Xe pylône, et c'est au Professeur Nims de Chicago que revient le mérite d'en avoir fait la suggestion dans une lettre adressée à Sir Gardiner. Sur un fragment d'intitulé de procès-verbal d'oracle, très mutilé, encore vu par Champollion, Nims proposait, en effet, de corriger le groupe (*m sṯꜣ-nṯr*) en (*m pḥ-nṯr*)[13]. Cette correction, bien qu'écartée aussitôt par Gardiner, me paraît nécessaire, car le terme *sṯꜣ-nṯr* appartient au vocabulaire de l'architecture funéraire, et est donc tout-à-fait étranger à notre contexte.

Signalons, enfin, pour être complet, la variante *pḥ-n-nṯr* (génitif indirect) qu'utilise le papyrus B.M. 10587 de la XXIIe ou XXIIIe dynastie, pour désigner la réponse, en l'occurrence défavorable (*pḥ-n-nṯr bỉn*), du dieu ainsi consulté en *pḥ-nṯr*[14]. Il ne s'agit évidemment que d'une extension du sens premier, commun aux sources déjà examinées.

S'appliquant à un ensemble de techniques très diversifiées, devant

permettre d'«atteindre» un dieu quelconque pour l'interroger, le terme *pḥ-nṯr* avait, certainement, une acception beaucoup plus large que celle d'«oracle», au sens où on l'entend communément pour le Nouvel Empire. C'est pourquoi, au papyrus magique démotique, ce contact entre l'homme et son dieu exclut la présence d'une tierce personne et s'effectue, par incubation, dans le secret d'un réduit obscur, tandis que pour l'inscription Djéhoutymose, comme pour celle voisine d'Henouttaouy-Isemkheb, la consultation du «Maître des dieux» se déroule à l'intervention du premier prophète Pinedjem II devant un public probablement nombreux. De là, la traduction «audience divine», qui me semble particulièrement bien convenir aux séances solennelles de l'inscription de Djéhoutymose[15]. Au témoignage de notre document, l'«audience divine» pendant laquelle décharge de sa gestion fut accordée à Djéhoutymose constitua d'ailleurs une véritable fête en soi : la «belle fête de l'audience divine» d'Amon et de ses parèdres.

D'un intérêt tout aussi brûlant pour la compréhension du fonctionnement de l'oracle d'Amon à la XXIe dynastie, est la mention, six fois répétée par notre document, du fameux «Sol d'argent de la Maison d'Amon». Toujours cité en relation avec l'«audience divine», celui-ci apparaît, dans ce texte, comme le lieu habituel des *pḥ-nṯr* tenus à Karnak.

La barque d'Amon, accompagnée éventuellement de celles de Mout et Khonsou-dans-Thèbes-Néferhotep, y était en effet «portée en procession» (*sẖʿ*) par les prêtres pendant la durée de la cérémonie, et à l'issue de la consultation oraculaire du jour, elle était «déposée» (*ḥtp*) sur un «piédestal» (*st wrt*) situé, aussi, sur ce «Sol d'argent». C'est pourquoi les décisions prises ainsi sous le couvert d'Amon et de ses parèdres avaient, comme nous l'apprend l'inscription d'Henouttaouy et Isemkheb, la valeur de véritables «décrets (*wḏwt*) d'Amon-Rê roi des dieux, ce grand dieu le plus ancien à entrer en existence (*n ʾImn-Rʿ nsw nṯrw pꜣy nṯr ʿꜣ wr n šꜣʿ (n) ḫpr*), (suivi) de Mout, de Khonsou et des grands dieux (*Mwt, Ḫnsw, nꜣ nṯrw ʿꜣw*) placés sur le Sol d'argent de la Maison d'Amon (*ḥtp ḥr pꜣ tꜣ n ḥḏ n pr ʾImn*)»[16].

Ce lien entre le *pḥ-nṯr* et le «Sol d'argent de la Maison d'Amon» n'est donc certainement pas fortuit, et il s'expliquerait aisément si on considérait que le «Sol d'argent» constituait un des aménagements particuliers destinés à accueillir de telles «apparition(s) … en audience divine» (*sẖʿ … m pḥ-nṯr*). De fait, une des conditions essentielles pour le bon déroulement de toute opération magique était la qualité du milieu dans lequel elle s'effectuait. Pour éviter toute fâcheuse interférence, qui eût risqué d'en compromettre le succès, il était impératif que les participants, les objets rituels utilisés, l'air et surtout le sol sur lequel on la pratiquait fussent absolument purs. De là, des prescriptions méticuleuses, maintes fois rappelées dans les grimoires ou les rubriques du Livre des Morts[17]. Ainsi, pour procéder au *pḥ-nṯr* décrit par le papyrus démotique de Leiden et de Londres, convenait-il de choisir une pièce sombre, ouverte au Sud, et de la «purifier» (en pratique, de la laver) au moyen d'eau et de natron, avant d'y effectuer toute autre opération[18].

Dans le cas des «audience(s) divine(s)» de Karnak, on a évidemment fait appel à une méthode, à la fois, plus assurée et plus prestigieuse. On a créé une aire appropriée, recouverte de ce qu'on pouvait trouver de plus pur et de plus précieux : en l'occurrence, de l'argent, matière bien supérieure en blancheur et donc en pureté à l'albâtre employé d'habitude pour paver les endroits «stratégiques» du temple[19].

Mais où situer dans le temple de Karnak, le «Sol d'argent de la Maison d'Amon»?

Sur la foi du pap. Brooklyn 47.218.3, qui relate une séance oraculaire du début de la XXVIe dynastie, en mentionnant le «Sol d'argent (*pꜣ tꜣ ḥḏ*)» parmi les lieux traversés par Amon au sortir de son sanctuaire de granit pour gagner la «Cour de la revue» où il va être interrogé, on l'a généralement placé dans le passage axial du IIIe pylône[20]. De fait, il existe encore là des trous ronds qui attestent que, jadis, un revêtement métallique couvrait le sol, et une stèle d'Aménophis III fait précisément état à propos de cet édifice d'une «surface rendue pure au moyen d'argent (*sꜣṯw swʿb m ḥḏ*)»[21].

Ce simple «sol d'argent», par lequel Amon ne fit que passer avant de se rendre dans la «Cour de la revue (*wsḫt šnw*)» (probablement, la première Cour de Karnak), où le papyrus de la XXVIe dynastie place la consultation de l'oracle, correspond-il pour autant

au prestigieux «Sol d'argent de la Maison d'Amon», dont nos deux inscriptions du Xe pylône datées du pontificat de Pinedjem II font l'endroit habituel des grandes «audience(s) divine(s)» de l'époque des rois-prêtres?

Sans aucun doute, non, car ce passage du IIIe pylône est tout-à-fait impropre à la tenue d'une consultation oraculaire, fût-elle courte et sans relief particulier, comme celle que rapporte le papyrus du Musée de Brooklyn. A fortiori, est-il impensable que les solennels *pḥ-nṯr* de la XXIe dynastie aient pu s'y dérouler. L'espace compris entre les deux môles du pylône est, en effet, trop exigu pour admettre une assistance suffisante, et il est exclu que le public indispensable à ce type de manifestation ait pu assister à la consultation du dieu depuis la salle hypostyle, puisqu'une sorte de portail (*sbḫt*) masquait l'entrée du passage[22]. Comment disposer, en outre, sur un tel «sol d'argent» les barques sacrées d'Amon, Mout et Khonsou, sans compter les naoï portatifs des autres «grands dieux», joints dans les grandes occasions à la triade de Karnak? Et où y placer, enfin, ce piédestal ou reposoir (*st wrt*) sur lequel on déposait Amon à l'issue de chaque séance?

Force nous est donc de conclure que le «sol d'argent» de la XXVIe dynastie (*pꜣ tꜣ ḥḏ*), que Nims et Parker situent avec de bonnes raisons au IIIe pylône[23], et le «Sol d'argent de la Maison d'Amon» attesté plus de trois siècles auparavant (*pꜣ tꜣ n ḥḏ n pr `Imn*), représentaient, en réalité, des endroits différents du temple.

Il faut, par conséquent, chercher ailleurs le «Sol d'argent» des grandes «audience(s) divine(s)». Où?

Personnellement, j'inclinerais à penser qu'il se trouvait dans une des quatre cours de l'axe processionnel Nord-Sud, délimitées par les VIIe, VIIIe, IXe et X^e pylônes. C'est en effet dans ce secteur de Karnak que sont groupés la plupart des textes oraculaires de l'époque des rois-prêtres, et notamment les deux documents qui font état de ce «Sol d'argent de la Maison d'Amon», l'inscription de Djéhoutymose et celle d'Henouttaouy-Isemkheb (fig. III). De ces quatre cours, la plus grande, comprise entre les IXe et X^e pylônes, apparaît la mieux adaptée à la tenue d'«audience(s) divine(s)» solennelles. Accessible aux Thébains arrivant du Sud[24], elle pouvait, au besoin, accueillir un grand concours de peuple, et servait de ce fait de lieu d'affichage

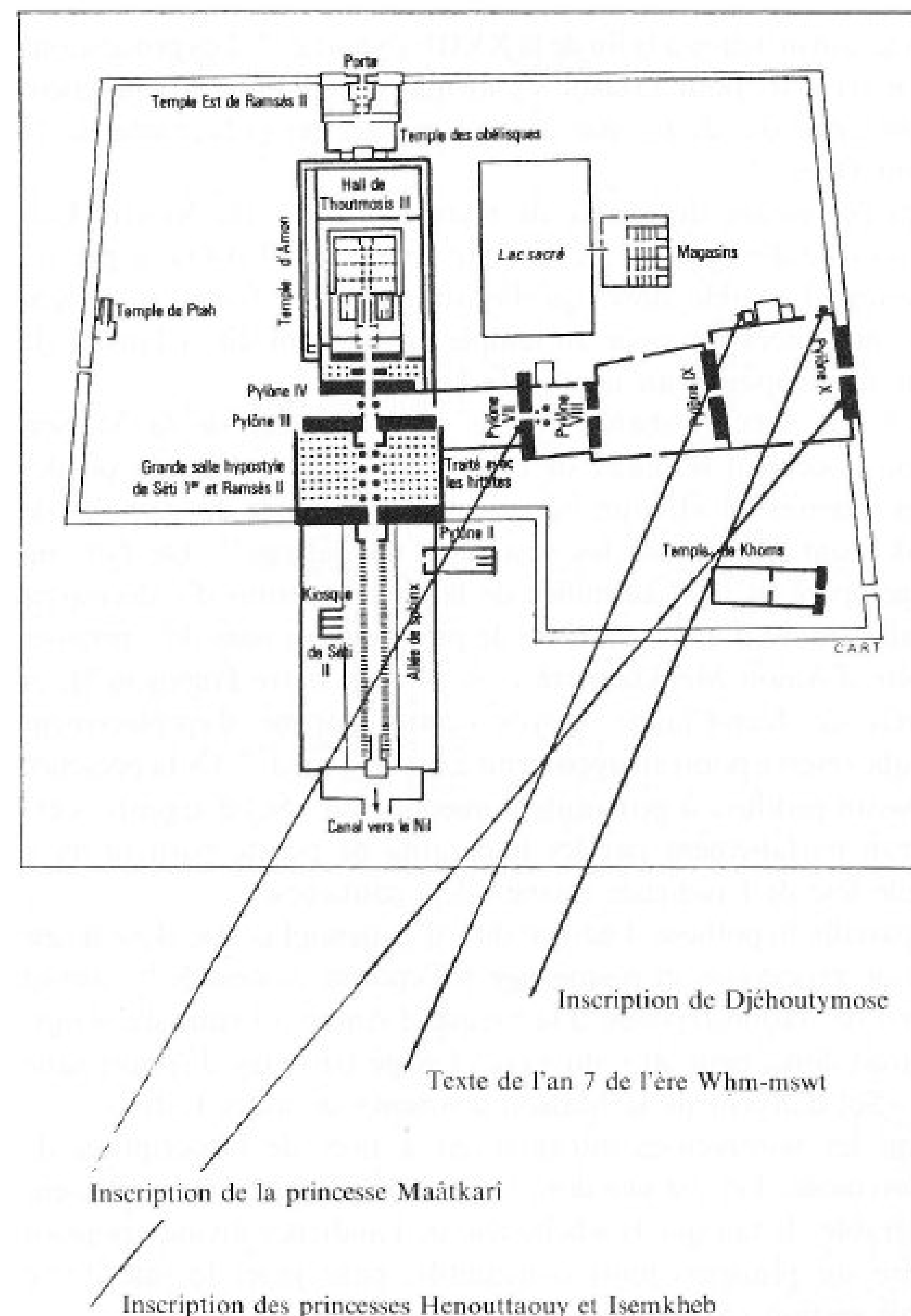


Fig. III : Karnak, situation des textes oraculaires de l'époque des rois-prêtres. (plan extrait de K.A. Kitchen, Ramses II, le pharaon triomphant, Éditions du Rocher, 1985, p. 250, et modifié par l'auteur :
– ajouté temple-reposoir de Ramsès III
– complété le temple de Khonsou.
- plan de Karnak à le XIXe dyn. transformé en plan de Karnak à la XXIe dyn.).

depuis sa construction à la fin de la XVIIIe dynastie[25]. Les processions par voie terrestre pour Louxor s'y formaient, comme en témoignent les représentations de barques sacrées gravées sur la face interne de son mur Ouest[26].

Dans l'économie du temple de Karnak à la fin du Nouvel Empire, avant le développement de l'axe concurrent Est-Ouest par les Bubastites, il semble donc qu'elle ait rempli la fonction de lieu de rassemblement extérieur au temple proprement dit, à l'instar de la cour de Ramsès II au temple de Louxor[27].

Il est, dès lors, probable que le «Sol d'argent de la Maison d'Amon» occupait le centre de cette cour du Xe pylône, là où des fouilles récentes du «Centre franco-égyptien d'étude des temples de Karnak» ont mis à jour les vestiges d'un dallage[28]. De fait, un sondage opéré en 1977 au milieu de la cour a permis d'y découvrir une dalle gravée d'une empreinte de pieds nus au nom du «premier prophète d'Amon Menkhéperrê ...», père de notre Pinedjem II, et de l'avis de Jean-Claude Goyon, cette marque d'emplacement liturgique réservé pourrait appartenir à un lave-pied[29]. Or la présence d'un bassin pédiluve à proximité immédiate du «Sol d'argent» s'expliquerait parfaitement par les impératifs de pureté particuliers à la «belle fête de l'audience divine» déjà soulignés.

En pareille hypothèse, l'édifice dit «d'Aménophis II», doté d'une rampe de procession et réaménagé à l'époque ramesside[30], aurait pu servir de station-reposoir à la barque d'Amon à l'issue du *pḥ-nṯr*. Il s'agirait donc, peut-être, du «grand siège (*st wrt*)» d'Amon situé sur le «Sol d'argent de la Maison d'Amon» de notre texte.

Parmi les nombreuses informations à tirer de l'inscription de Djéhoutymose, il en est une dont l'importance me semble également considérable : le fait que la «belle fête de l'audience divine» pouvait s'étendre sur plusieurs jours consécutifs, pour jouer le rôle d'une véritable session judiciaire.

Cet élément résulte, quant à lui, de la nouvelle lecture des premières colonnes de la grande légende du registre supérieur. Tel qu'il a été publié par Naville en 1883, ce texte commence par les mots *hrw pn m pr ʿImn-Rʿ nsw nṯrw*, «en ce jour, dans la Maison d'Amonrasonter», et poursuit par ce qui peut passer pour une mention de mois et de jour sans année de règne, ni saison. Dans la

première colonne de la copie de Naville, on lit en effet *ȝbd hrw 6*, tandis qu'une date (?) pareillement incomplète se retrouve en colonne 5. La traduction proposée au départ de ce relevé de l'inscription, par Breasted dans les «Ancient Records», paraît peu satisfaisante, et le sens qu'il est ainsi amené à donner aux 11 premières colonnes de la légende est loin d'emporter l'adhésion du lecteur[31].

J'ai donc réexaminé cette partie du texte avec un soin particulier. La présence en tête de la copie de Naville de l'expression caractéristique *hrw pn*, utilisée couramment au Nouvel Empire derrière une date comportant un protocole royal d'une certaine longueur pour renvoyer au jour indiqué (on pourrait mieux la rendre par «au jour susdit»)[32], m'a aussitôt fait suspecter la présence d'une datation à l'emplacement de la lacune occasionnée par le délitage de la pierre à la jointure des blocs. De fait, en y regardant de plus près, sur les clichés pris dans les années 50 par l'«Oriental Institute of Chicago»[33], j'ai découvert parallèlement à la ligne de séparation de la première colonne de Naville, un second trait vertical, qui peut encore être suivi sur une hauteur de deux cadrats. Ce trait appartenait, de toute évidence, à un cartouche royal de la date originale du document, laquelle occupait probablement encore deux colonnes avant le début du texte de Naville.

En outre, j'ai constaté que sur la copie de ce dernier, le hiéroglyphe du croissant de lune (𓇹), qui sert à écrire le mot «mois (*ȝbd*)», était à rectifier en celui qui se lit *mḥ* (𓎔), erreur de notation qui expliquerait, à elle seule, les embarras de Breasted et des autres égyptologues devant ce passage, malheureusement crucial pour la compréhension du texte principal, en 23 (25) colonnes, du registre supérieur.

Derrière *hrw pn m pr ʿImn-Rʿ nsw nṯrw*, nous aurions donc *mḥ hrw* + chiffre. Quant aux nombres relevés par Naville pour ses deux «dates», ils doivent aussi être quelque peu modifiés. Dans le premier cas, un examen attentif du passage montrait encore clairement en novembre 1982 qu'il convient de lire [hiéroglyphes] (*mḥ hrw 13*), au lieu de [hiéroglyphes] (*ȝbd 6*), et dans le second, Sethe a noté (fiche Wb. n° 1175) [hiéroglyphes] (*mḥ ȝbd 2 hrw 5*), à la place de *mḥ ȝbd 2 hrw 6*.

Nous aurions, par conséquent, affaire dans les 11 colonnes en question à :

— une date complète perdue, avec un ou deux cartouches royaux (2 colonnes),
— suivie de la mension usuelle «au jour susdit» (*hrw pn*)
— et de deux (très longues) appositions à la date initiale disparue précisant que le jour indiqué par celle-ci «remplissait» (*mḥ*) 13 jours depuis un premier événement (événement A) (colonne 1), ainsi que deux mois et cinq jours depuis un autre événement (événement B) (colonne 5).

En d'autres termes, la scène décrite sur notre relief se serait passée le treizième jour de l'événement A et le soixante-cinquième (deux mois de 30 jours, plus cinq jours) de l'événement B. L'événement B étant le départ d'Amon pour Louxor, le matin du 19 du IIe mois de l'Inondation, premier jour de la fête d'Opet de l'«année susdite (*rnpt tn*)»[34], il est aisé de reconstituer le mois et le jour de la date de tête en lacune, en comptant 65 jours depuis ce voyage. Ce calcul nous donne la date du 23 du IVe mois de l'Inondation, résultat confirmé et complété par un passage du registre inférieur qui place l'épisode illustré par le relief (la «prise des documents de Djéhoutymose devant Amon-Rê») en l'an 2, le IVe mois de l'Inondation[35].

L'intendant Djéhoutymose obtint, donc, décharge de sa gestion, de la manière explicitée par la légende du registre supérieur, très exactement, le 23 du IVe mois de l'Inondation de l'an 2.

Ne manque plus à cette date que le nom du souverain tanite de référence, qui pourrait être Amenemopé, Osôchor ou Siamon[36].

Le procédé utilisé pour la datation du relief est certes peu commun, mais il a un parallèle assez proche pour bannir désormais tout doute à propos de l'interprétation à donner aux huit premières colonnes du registre supérieur. Dans un journal de bord de la fin de la XXe dynastie conservé au Musée de Turin, un système identique sert, en effet, à indiquer, en complément de la date du jour, depuis combien de temps le bateau a quitté Thèbes et depuis combien de temps il est amarré au port de destination. D'où cette mention que j'ai choisie entre de nombreuses autres semblables, en raison de la coïncidence des chiffres avec notre document :

«an 7, 1er mois de Peret, le 21, deuxième mois et cinquième jour du départ de Nô (*mḥ 3bd 2 hrw 5 n wḏ m Niwt*), cinquième jour à l'endroit susdit (*mḥ hrw 5 m st tn*)», c'est-à-dire à Memphis[37].

Quant à l'événement A, il ne s'agit de rien de moins que de «l'apparition de ce dieu auguste Maître des dieux, Amon-Rê roi des dieux, (suivi de) Mout la grande Dame de l'Ishérou et (de) Khonsou-em-Ouaset Néferhotep, sur le Sol d'argent de la Maison d'Amon, en [audience divine] (conduite) par le premier prophète d'Amon ... Paynedjem ... pour s'informer de la situation de ce pays auprès de ce grand dieu» (colonnes 1 à 5).

Une telle précision est évidemment du plus haut intérêt, puisqu'elle replace l'épisode de la décharge de gestion de Djéhoutymose au milieu d'une véritable session de l'oracle, au cours de laquelle la barque d'Amon aurait fait office de magistrat instructeur et de juge pendant au moins treize jours.

Le 11 précédent, à l'ouverture de cette «belle fête de l'audience divine», Amon a, en effet, commencé par désigner les autorités ou simples agents du temple coupables de «fraudes». Promené entre les scribes réunis pour l'occasion, le dieu s'est «arrêté» (*smn*) à hauteur de tous ceux qui n'étaient pas irréprochables, et il est «tombé» (*ẖr*) à cause des mauvaises actions qu'ils avaient commises (colonnes 7 à 12). Bien qu'il ait jugé opportun de ne pas nous en parler, Djéhoutymose faisait certainement partie du lot des individus ainsi dénoncés. Son tour de voir son cas personnel examiné par Amon «en audience divine» ne vint toutefois que le 23, les journées du 11 au 22 ayant été probablement consacrées aux coupables de moindre importance. Neuf «affaires» (*mdt*), la plupart relatives à la répartition entre prêtres des aliments de l'«Offrande divine» (*ḥtp nṯr*)[38], avaient été retenues contre lui, mais il n'en fut pas moins, finalement, déchargé de toute responsabilité et reconfirmé dans les nombreuses fonctions qu'il occupait au sein des services administratifs du domaine d'Amon.

La décision d'abandonner les poursuites à son égard se fit par tirage au sort de deux «documents» (*mḏ3t*) contradictoires. A deux reprises, Amon «prit» (*ṯ3*) le document qui disait «on raconte qu'il n'y a plus d'affaire que l'on doive examiner à charge de Djéhoutymose ...», et délaissa celui qui prétendait le contraire

(colonnes 13 à 22). C'est cet épisode particulier de la séance oraculaire du 23 que Djéhoutymose choisit d'afficher aux yeux de ses contemporains sous la forme de son monumental relief. Le naos porté en bandoulière par le prêtre qui se tient derrière le thuriféraire de la barque d'Amon fit, peut-être, office d'urne pour la circonstance. Ce naos ressemble étonnamment à la chapelle portative de Maât, telle qu'elle est figurée sur un relief oraculaire daté du règne de Ramsès VI découvert à Karnak-Nord (fig. IV)[39]. C'est pourquoi je serais enclin à identifier l'objet représenté sur le relief de Djéhoutymose avec la châsse de cette déesse.

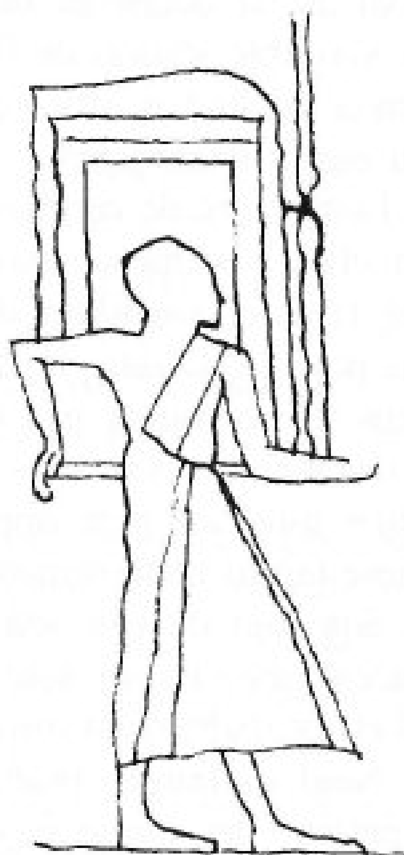


Fig. IV : Prêtre naophore de la stèle Caire 91927.
(décalqué de la pl. XIII, P. VERNUS, Un texte oraculaire de Ramsès VI, BIFAO 75 (1975)).

Cette longue session de l'oracle, tenue au cours des deux dernières décades du IVᵉ mois de l'Inondation de l'an 2, sur le «Sol d'argent de la Maison d'Amon», fut suivie de 7 autres *pḥ-nṯr*, qui ne semblent pas avoir excédé la journée. Ces «audiences divines» beaucoup plus brèves se succédèrent à des intervalles très irréguliers, et les deux dernières se déroulèrent seulement en l'an 5, à

Louxor, pendant la fête d'Opet, c'est-à-dire près de trois ans après les événements illustrés par notre monument (registre inférieur, lignes 14 à 18). Comme elles ne réglaient que des points accessoires, et visaient surtout à éviter la remise en cause des décisions prises lors des premières séances de l'oracle, Djéhoutymose se contenta d'en retenir ce qui protégeait le mieux ses intérêts, pour le joindre à titre de «pièces annexes» au registre inférieur.

En voulant ainsi affirmer à l'encontre de nouveaux compétiteurs des droits qui lui avaient été un moment contestés, Djéhoutymose nous a laissé un témoignage unique sur le fonctionnement de l'oracle d'Amon à l'époque des rois-prêtres. La «belle fête de l'audience divine», à distinguer par son faste de toutes les séances oraculaires antérieures ou postérieures connues à ce jour, constitue en effet un procédé de gouvernement original, sans équivalent dans le reste de l'histoire égyptienne, si l'on excepte la lointaine Méroé d'avant Ergamène[40].

Grâce à l'Amon du sanctuaire de la barque de Karnak, dont l'épithète de «Maître des dieux» (*nb nṯrw*) consacrait la prééminence sur toutes les autres statues processionnelles du pays[41], les astucieux pontifes thébains purent supplanter Pharaon en Haute Égypte. Mais il ne faut pas se leurrer sur l'étendue de leur pouvoir : un oracle dont le crédit risquait d'être entamé si on en faisait un usage trop abusif ne représentait qu'une arme de faible. De là, un souci manifeste dans tous les détails de notre «belle fête de *pḥ-nṯr*», de renforcer l'autorité des décisions prises sous le couvert d'Amon, en surenchérissant sur le côté spectaculaire de la cérémonie ou en multipliant le nombre des garants divins placés sur le «Sol d'argent de la Maison d'Amon», par le recours à Mout, à Khonsou, et bientôt à d'autres «grands dieux» de Karnak.

Cette fragilité du procédé explique, je pense, la rapide disparition des grandes «audiences divines», à moins qu'il ne faille mettre celle-ci au compte du sens politique des souverains libyens. C'est donc, peut-être, pour concurrencer le «Sol d'argent» de la cour du Xᵉ pylône que Sheshonq Iᵉʳ développa l'axe processionnel Est-Ouest, en construisant l'imposante première cour de Karnak.

NOTES

1. PORTER/MOSS, *Topographical Bibliography*, II², p. 183 (553).

2. E. NAVILLE, *Inscription historique de Pinodjem III, Grand prêtre d'Ammon à Thèbes*, Paris, 1883; BREASTED, *Ancient Records*, IV, §§ 670-673; I. ČERNÝ, *Le caractère des oushebtis d'après les idées du Nouvel Empire*, *BIFAO*, 41 (1942), pp. 115-116.

3. Je remercie vivement, à ce propos, le Dr Adelheid Burchardt, ainsi que Claude Traunecker et J.A. Larson.

4. A paraître sous le titre *Le grand texte oraculaire de Djéhoutymose fils de Souaouyamen, intendant du domaine d'Amon sous le pontificat de Pinedjem II*, aux Éditions de la Fondation Égyptologique Reine Elizabeth, Bruxelles.

5. M. AZIM, *La fouille de la cour du Xᵉ pylône*, *Cahiers de Karnak*, 6 (1980), pp. 156-157; fig. 2.

6. Pap. magique (B.M. 10070 et Leiden 1383), col. 5, 3 (F.Ll. GRIFFITH/H. THOMPSON, *The Demotic Magical Papyrus of London and Leiden*, Oxford, 1921, pp. 44-45. Le mérite d'avoir reconnu le terme *pḥ-nṯr* revient toutefois à J. JOHNSON (*The Demotic Verbal System*, Chicago, 1976, p. 292, ex. E 532 a).

7. Pap. magique, col. 5, 3 : *w' pḥ-nṯr iw.f ḏnt* (J. JOHNSON, *loc. cit.* : «A tested god's arrival»).

8. Pap. Lee, 1, 3 = T. DEVERIA, *Le papyrus judiciaire de Turin, et les papyrus Lee et Rollin*, Paris, 1868, pl. VI (hiératique); *KRI*, V, 362, 3-4 : ... *iw.f (ḥr) ḫpr ḥr pḥ nṯr* ([hieroglyphs]) *syḫ n nꜣ rmṯ*.

9. Pap. jud. de Turin, 4, 2 (... *iw.f (ḥr) ḫpr (ḥr) iṯꜣ nꜣy.w mdt r-bnr*, «il se mit à porter leurs messages à l'extérieur» = *KRI*, V, 352, 4-5); pap. Rollin, 1 (... *iw.f (ḥr) ḫpr ḥr irt sšw n ḥkꜣw*, «il se mit à écrire des écrits magiques» = *KRI*, V, 360, 16); pap. Léopold II, 1, 16 (... *iw.i (ḥr) ḫpr (ḥr) ṯꜣwt m nꜣ m'ḥ't m-dwn sp-sn irm ....*, «je me mis à voler dans les tombes très très régulièrement en compagnie de ...» = CAPART/GARDINER/VAN DE WALLE, *JEA*, 22 (1936), pl. XII); etc... Pour l'expression *ḫpr (ḥr)* + infinitif, «se mettre à», voir ERMAN, *Neuaeg. Grammatik*², §§ 569-570; M. KOROSTOVTSEV, *Grammaire du Néo-égyptien*, Moscou, 1973, pp. 194-195.

10. Pap. Lee, 1, 4 (*KRI*, V, 362, 5).

11. La traduction de Goedicke, qui accorde dans ce passage à *ḫpr* une valeur différente est donc à rejeter, ainsi que les conclusions qu'il en tire quant à la signification à attribuer à l'expression *pḥ nṯr* (*JEA*, 49 (1963), pp. 81-84).

12. Pap. Turin 2072/142, V°, 1, 6 = *KRI*, VI, 632, 10-11 : *ḫbs* [...]-*w'*, *Ḳnnꜣ r pḥ pꜣ nṯr* ([hieroglyphs]).

13. A.H. GARDINER, *The Gods of Thebes as Guarantors of Personal Property*, *JEA*, 48 (1962), p. 58, n. 1 : «The expression [hieroglyphs] signignifies a «passage» or «corridor» in a royal tomb, see JEA IV, 135, 139 and Wb. IV, 354, 14, but the absence here of the determinative [hieroglyph] might seem to favour the conjecture made in a letter from Nims, namely that Champollion wrongly read [hieroglyph] in place of [hieroglyph], since a similarly written [hieroglyphs] occurs in several texts of this period, see Wb. I, 535, 13. I confess that I find this guess improbable».

14. Pap. B.M. 10587, R°, 90 (I.E.S. EDWARDS, *Oracular Amuletic Decrees of the Late New Kingdom*, *H.P.B.M. IVth Series*, 1960, p. 39, n. 61 : «divine visitation (?)»).

15. J'ai choisi la traduction «audience divine» en pensant aux «audiences royales» ou «pontificales», qui impliquent la même disproportion entre les parties en présence que notre *pḥ-nṯr*.

16. Inscription d'Isemkheb et Henouttaouy, ll. 23-24 (G. MASPERO, *Momies royales de Déir el-Bahari*, *Mém. Miss. arch. Fr. au Caire*, I (1889), p. 706.

17. Pour la notion de «pureté», on verra l'étude de D. MEEKS dans *Dictionnaire de la Bible*, Suppl. 9 (1975), col. 435.

18. Pour le natron (carbonate naturel de sodium) utilisé comme purificateur, voir A.M. BLACKMAN, dans *JEA*, 5 (1918), pp. 118 sqq.

19. Pour l'usage de l'albâtre en architecture, voir R.A. CAMINOS, *The Chronicle of Prince Osorkon*, Rome, 1958, pp. 64-65 (avec références).

20. Pap. Brooklyn Museum 47.218.3, col. A, 2 (R.A. PARKER, *A Saite Oracle Papyrus from Thebes*, Providence, 1962, pl. 2; trad., p. 8).

21. Stèle Caire n° 34025, l. 22 (*Urk.* IV, 1654, 8).

22. Le dispositif appelé *sbḫt* permettait de fermer le passage axial du pylône sans devoir manier ses énormes portes (Cl. TRAUNECKER, *La chapelle adossée au temple de Khonsou*, *Cahiers de Karnak*, 6 (1980), p. 195).

23. Ch.F. NIMS, *Places about Thebes*, *JNES*, 14 (1955), p. 116; PARKER, *op. cit.*, p. 8.

24. J. LAUFFRAY, *Karnak d'Égypte, domaine du divin*, Paris, 1979, p. 144.

25. Comme l'atteste toujours la présence du «Décret d'Horemheb», gravé sur une stèle de grès dressée contre la face interne du môle Ouest du Xᵉ pylône.

26. PORTER/MOSS, *Topographical Bibliography*, II², p. 184 (556, 558 et 559).

27. Cette cour est définie comme un «lieu (*st*) de prière (publique) (*snmḥ*), (approprié pour) écouter les suppliques (*sḏm sprt*) des dieux et des hommes (*n nṯrw rmṯ*)» par la dédicace de son constructeur (*KRI*, II, 607, 13-15).

8. LAUFFRAY, *op. cit.*, p. 140.

29. J.-Cl. GOYON, *Une dalle aux noms de Menkhéperrê, fils de Pinedjem Ier, d'Isemkheb et de Smendès (CSX 1305)*, *Cahiers de Karnak*, 7 (1982), pp. 275-280.

30. LAUFFRAY, *op. cit.*, pp. 143-144.

31. BREASTED, *op. cit.*, § 671.

32. ČERNÝ/GROLL, *A Late Egyptian Grammar*, Rome, 1975, p. 40 (§ 3.1.1).

33. Cliché Oriental Institute of Chicago n° 7030.

34. Cf. *hrw pn*, n. 32.

35. L. 10 : ...] *mḏꜣt iṯꜣ m-bꜣḥ 'Imn-R' nsw nṯrw m ḥꜣt-sp 2 ꜣbd 4 ꜣḫt* [...].

36. Souverains contemporains du pontificat de Pinedjem II, ayant compté au moins 5 années de règne.

37. Pap. Turin 2008 + 2016, R°, I, 10 (*KRI*, VI, 410, 5).

38. Ainsi, par ex., la deuxième «affaire», qui concernait la réversion des offrandes de l'autel du dieu, ainsi libellée (ligne 1) : «l'affaire (*tꜣ mdt*) de la réglementation de l'Offrande divine d'Amon (*n pꜣ nt-' n pꜣ ḥtp-nṯr n 'Imn*) dans laquelle on a opéré des distinctions (*i.ir.tw stn im.f*) de telle sorte que tous ne sont plus appelés à leur tour (*iw bw ir.tw 'š s nb r rdwy.f*)».

39. Stèle Caire J.E. 91927 (P. VERNUS, *Un texte oraculaire de Ramsès VI*, *BIFAO*, 75 (1975), pl. 13) : dans l'un et l'autre cas, il s'agit d'un naos portatif en forme de chapelle primitive, muni d'un dais extérieur avec mât frontal. Sur notre relief, le naos

fait face aux trois barques sacrées d'Amon, Mout et Khonsou, tandis que sur la stèle Caire J.E. 91927, il les précède. Le naos de la stèle du Musée du Caire est identifié comme celui de «Maât, la fille de Rê, qui réside à Thèbes, l'œil de Rê, la régente de deux régions, dans sa belle fête d'Opet (*Mꜣ't sꜣt R' ḥr(t)-ib Wꜣst ir(t) R' ḥkꜣ(t) idbwy m ḥb.s nfr n 'Ipt*)» (Vernus, *op. cit.*, p. 106).

40. Coupés de l'Égypte à l'époque des rois-prêtres, précisément, Napata et Méroé semblent avoir maintenu fidèlement les formes de consultations oraculaires en usage sous la XXIe dynastie, tandis que l'Égypte voyait l'importance de tels procédés diminuer à partir de la dynastie suivante.

41. L'épithète de *nb nṯrw* est réservée à la statue processionnelle d'Amon, conservée dans le naos de la barque sacrée. Ceci explique qu'elle apparaisse, surtout, dans les dédicaces des temples d'accueil, sur la rive Est en relation avec la fête d'Opet (*KRI*, II, 606, 1; 607, 13-14; V, 292, 5 ...) et sur la rive Ouest en relation avec la fête de la Vallée (*Urk*. IV, 1650, 6-7; *KRI*, I, 214, 12; II, 638, 16; V, 124, 8-9; 303, 5; VI, 321, 322, 1 ...).

L'ÉGYPTE DANS LES MUSÉES, CHÂTEAUX, BIBLIOTHÈQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES DE PROVINCE

Il arrive assez souvent à chacun d'entre nous, soit à la faveur d'une promenade dominicale ou lors d'une station prolongée entre deux correspondances, voire à l'occasion d'un congé ou d'une immobilisation forcée, d'apercevoir dans la vitrine d'une mairie [1], sur la tablette d'un petit musée, dans un château [2] ou une demeure historique libéralement ouverts en saison au public, des antiquités égyptiennes et divers «souvenirs» d'un voyage dans la vallée du Nil. Après vérification, on est bien forcé de constater que ces trouvailles fortuites correspondent trop fréquemment à des objets dont les grands répertoires de monuments ou de sources ignorent totalement l'existence : ou parce qu'ils sont effectivement inédits ou qu'ils n'ont été signalés que dans des publications à la diffusion limitée [3]. A une époque où l'on éprouve le besoin légitime d'étoffer les dossiers muséologiques, et où l'on a pris un peu légèrement le parti commode d'envoyer des débutants, pressés d'obtenir un diplôme dans des délais réglementaires, étudier, et parfois même classer, les collections égyptiennes de province, cette fréquence de la carence de nos outils documen-

1. Comme à Montereau où la petite vitrine aux ouchebtis a été disposée près des guichets des services municipaux.

2. A propos du canope du château d'Ussé et des petites collections des châteaux de Montrésor et de Maupas, voir respectivement *GM* 73, 1984, p. 25, 30, n. 8 et *infra*, p. 34. Pour les châteaux de Selles-sur-Cher, Bouges, Valençay, Fins, Nohant et Blois, cf. Dewachter, *Isis et Selles-sur-Cher*, dans *Carobrias* 3, Chabris 1980, p. 6-16; Id., *L'Égypte dans les collections de l'Indre*, dans *Carobrias* 4, 1981, p. 11-27.

3. Cf. n. 2 et *infra* n. 11. De même, le catalogue du Musée Fenaille à Rodez a été publié par L. M[asson] dans les *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*. Pour cette dernière collection, voir *Bulletin du centenaire* (= suppl. au *BIFAO* 81), 1981, p. 7-10, pl. II.

taires, sous ce rapport, invite à la réflexion. Ajoutons aussi qu'en procédant ainsi, on peut craindre de voir irrémédiablement s'évanouir des indices précieux mais fragiles, tels que vieilles étiquettes à l'écriture passée, socles réformés mais trahissant par leur matière ou leur forme soit un ancien cabinet du XVIIIe siècle, soit un salon Empire, soit un petit dunkerque si en vogue sous la Monarchie de Juillet, débris de fiches ou de notes autographes, hésitations portées en marge d'un pointage autorisé, etc : tous éléments indispensables pour établir maintenant, autant que faire se peut, l'historique des ensembles.

Dans cet ordre d'idées, citons par exemple l'existence à Cherbourg d'un ultime autographe inédit de J.-F. Champollion, daté de janvier 1832, qui permet d'identifier la propriétaire d'un cercueil de la IIIe Période Intermédiaire, la Dame NESKHONSPAKHERED, dont l'inscription est très détériorée aujourd'hui[4]. Évoquons aussi la présence au musée Cujas, à Bourges, d'une petite note volante de la main de G. Maspero, rédigée à propos d'un ouchebti du scribe du temple de Ptah, HENAT (Inv. 883.79.1) : une superbe pièce de l'ancienne collection Turin de Cornusse (Pl. I) que l'on ajoutera aux rares exemplaires actuellement connus[5]. On pourrait rappeler aussi le repérage à Beaufort-en-Vallée d'un inventaire détaillé des objets remis en 1914 par le Musée Guimet à celui de Beaufort, par l'entremise de Joseph Denais, et correspondant aux campagnes menées en 1912 et 1913 par Raymond Weill à Tounah et Zaouiet el-Mayetin : un document dont j'ai déposé une copie au Centre W. Golénischeff en 1976[6], et auquel m'avait conduit une brève note donnée par A. Gayet dans la préface de son *Roman de Claude d'Antioche* (1914)[7].

Par ailleurs, n'est-il pas étonnant, compte tenu des travaux récents, et pour ne prendre ici que quelques exemples, que n'aient pas été repérées la présence à Cherbourg de l'amulette-*shenou* au nom du prophète d'Astarté SERBYKHEN surnommé ABA[8], celle à Dôle de la belle statuette funéraire d'AMENOPHIS III[9] ou celle, à Soissons, de la stèle abydénienne de RER, fils du prêtre-*imy-is*, prêtre-*hesek* IOU<EF>ÂA le Jeune et de la Dame ISETEMKHEB[10]? N'est-il pas étrange également que n'aient pas été notées l'existence à Varzy du canope du maire d'Athribis, ISEK[11] (Fig. 1), ou celle de la stèle de l'intendant PTAHEMSAF : un monument du Moyen Empire qui nous fait connaître une famille d'Athribis et qui se trouve dans les collections de la ville de Cherbourg depuis 1832[12], etc?



Fig. 1. — Vase canope Varzy Inv. 144
(cliché Véronique Laurent)

4. Inv. 1012. Le catalogue de la collection cherbourgeoise est en cours d'élaboration ; on y trouvera notamment un ancien dessin aquarellé de ce même cercueil. Observons que bien d'autres caisses de momie transportées encore entières en France n'ont pas résisté aux dommages de guerre ou aux rigueurs du climat et sont complètement détruites. Ainsi pour le sarcophage de Khonsoumès (cf. H. de Meulenaere, *CdE* 53/106, 1978, p. 227-8) de la collection nantaise, on devra se contenter maintenant du bref signalement qu'en fit, en 1883, le vicomte J. de Rougé. En revanche, on ne connaîtra sans doute jamais les textes du cercueil thébain que le baron Taylor offrit au Musée de Varzy, à moins que Champollion-Figeac, auquel on le montra, en ait pris note. Les papiers de Chabas ne contiennent pas le relevé de ce cercueil, lequel était déjà détruit en 1869 et ne peut absolument pas être confondu avec celui de Meresimen qui, contrairement à ce que l'on croit aujourd'hui (cf. V. Laurent, *Des pharaons aux premiers chrétiens*, Musée des Beaux-Arts de Dijon, 7 Déc. 1985-10 Mars 1986, p. 33, n° 119), n'a pas été offert au Musée de Varzy par le baron Taylor mais par le prince de Croy.

5. Aubert, *Statuettes*, p. 262 ; Cat. Sotheby, Londres 4.XII.1979, n° 11, pl. V.

6. Cette copie a été signalée par Marie Drew-Bear : *Le nome hermopolite*, 1979, p. 21, n. 117, 60, n. 32.

7. Cf. p. X. Dès 1909, le Musée Guimet avait donné à Joseph Denais du matériel provenant d'Antinoë, dont une momie découverte par Gayet l'année précédente (Beaufort, Inv. 3644), et ce don pourrait être à l'origine de l'addition des mots « ÉGYPTE/Mission Gayet » qui ont été portés sur ce registre des objets provenant, en réalité, des fouilles conduites par Raymond Weill en 1912 et 1913.

8. Inv. 1039 ; h. 3,6 cm. Pour une partie du matériel de Berlin provenant de la même tombe, qui fut aménagée à Saqqarah mais dont on ne connaît plus l'emplacement : cf. PM III², p. 717.

9. H. 25 cm. Stéatite (?) vert sombre ; traces de dorure.

10. H. 27 cm ; l. 18 cm ; calcaire. Cette stèle est absente du répertoire de P. Munro. Pour le nom RER à Abydos : cf. H. de Meulenaere, *JEOL* 20, 1967-68, p. 6, n. 31 ; Munro, *Die spätägyptischen Totenstelen*, Äg. Forsch. 25, 1973, p. 366. On notera

Toutes ces pièces sont pourtant intéressantes à des titres divers et complètent notablement les dossiers respectifs auxquels elles doivent être versées maintenant. Pour en convaincre le lecteur, arrêtons-nous ici uniquement sur le cas de l'amulette de SERBYKHEN (Fig. 2), laquelle est parvenue au Musée de Cherbourg en 1910, par le biais de la collection de Mme Maupas.

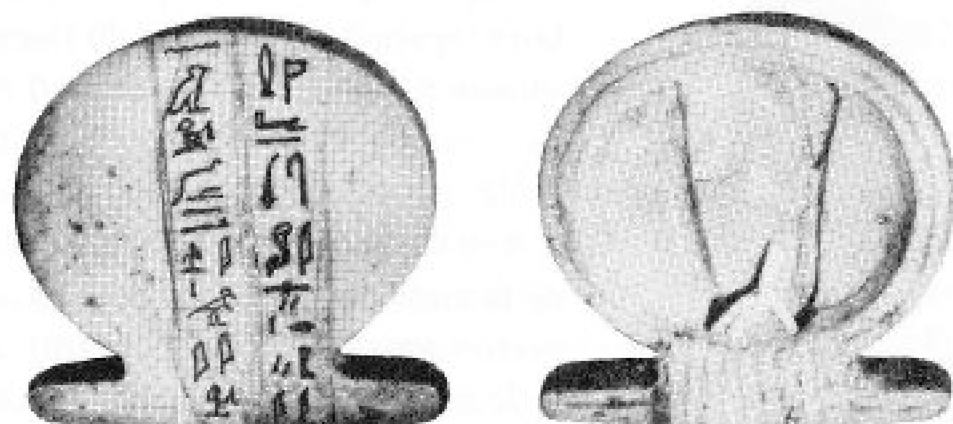


Fig. 2. — Amulette Cherbourg Inv. 1039
(clichés Robert Lerouvillois; le texte est retracé sur le tirage)

En effet, cette pièce en pâte de verre, parce qu'elle est doublement percée et bleu clair, pourrait très bien compléter le fragment du double collier acheté au Caire, en 1842, par Lepsius : Berlin n° 8665 (cf. Sethe, in L*D Text* I, 1897, p. 16; Erman, *Ausführliches Verzeichnis*, 1899, p. 211). Dans le cas contraire, la double perforation indiquerait alors que cette amulette-*shenou* avait été cousue sur le

que parmi les ancêtres du propriétaire de la stèle abydénienne du VIe siècle av. J.C. (cf. Munro, *o.c.*, p. 294), Munich 49, figure notamment un RER fils d'un IOUEFÂA le Jeune; voir aussi le cas de la stèle Chicago OIM 6898 : H. de Meulenaere, *OLP* 6/7, 1975-76, p. 143.

11. Inv. 144. Si comme tout porte à le croire, ce canope est bien celui qui a été signalé par Grasset (cf. *Extrait du rapport n° 20 du conservateur de la Bibliothèque et du musée de la ville de Varzy*, Société historique, littéraire et agricole, Nevers 1869, p. 20 et n. 1), il peut avoir été prélevé en Égypte à la même époque que celui de l'ancienne collection Lycklama (= Cannes n° 2). En 1979, avec l'aide du conservateur de Varzy, M. Guillot-Chêne, il a été impossible d'établir un lien entre ce canope d'ISEK et la seconde mission en Égypte du baron Taylor. Pour le temps d'une exposition, le canopte de Varzy est actuellement présenté à Dijon (cf. Laurent, *o.c.*, p. 34-35, n° 123). A propos d'ISEK, voir Vernus, *Athribis* (*BdE* 74), 1978, p. 24-28.

12. Inv. 1014. Avec d'autres inscriptions égyptiennes de Cherbourg, cette stèle abydénienne sera publiée dans la *RdE* 37.

linceul de SERBYKHEN. Elle est de toute manière à ajouter aux vestiges de cet équipement funéraire que, selon Lepsius (cf. L*D Text* I, p. 16-17), possédait Massara : l'antiquaire pour le compte duquel la tombe de SERBYKHEN fut ouverte et vidée de son contenu. Pour ce trousseau, le fragment de collier mis à part, lequel est aujourd'hui conservé à Berlin-Ouest (cf. Dégardin, *RdE* 32, 1980, p. 137), les autres pièces achetées par Lepsius à Massara — la palette de scribe ainsi que les objets Berlin nos 1284, 1785 et 1882 — n'existent plus. Quant aux trois belles amulettes en cornaline, décrites aussi par le savant allemand, elles sont entrées au Louvre à la fois par le biais de la collection Clot Bey (E 1155 et E 2208) et par achat à la vente Barrois (E 3860 : cf. *Catalogue d'antiquités égyptiennes ... collection rassemblée par M. J.-B. Barrois*, Paris, Drouot, 12-13 Mars 1862, p. 13, n° 37). On rapprochera le texte de Cherbourg de ceux qui furent gravés sur la perle Louvre E 1155 et sur la boucle d'Isis E 2208 (ancien n° N 4568 : cf. Maspero, *Mémoire sur quelques papyrus du Louvre*, 1883, p. 2-3; Lefebvre, *Grands prêtres*, 1929, p. 111-112). Si SERBYKHEN a fait l'objet de plusieurs commentaires (cf. Ranke, *PN* I, 1935, 20, 15, 317,12; II, 1952, 388,414; Helck, *Materialien* I, 1961, p. 143/925; Stadelmann, *Syrisch-Palästinensische Gottheiten in Ägypten*, 1967, p. 34-36; Helck, *Die Beziehungen ägyptens zu Vorderasien*, Äg. Abh. 5, 1971, p. 357; Leclant, art. *Astarte*, in *LÄ* I, 1973, col. 500, 505, n. 24), les avis divergent à propos de l'époque à laquelle il vécut. Récemment encore il a été classé à la XVIIIe dynastie (cf. Ali Hassan, *Stöcke und Stäbe im Pharaonischen Ägypten*, MÄS 33, 1976, p. 139-140; Hari, *Répertoire onomastique amarnien*, Aegyptiaca Helvetica 4, 1976, nos 29 et 268), bien que depuis Lefebvre (*l.c.*) l'attention ait été attirée sur la fragilité du principal argument sur lequel repose ce classement : l'appartenance à ce trousseau, aux dires de Massara, de l'ancienne bague Berlin n° 1785. En fait, cette panoplie d'amulettes pourrait faire songer à celles du fameux prince KHAMOUAS, alors que le collier évoque celui de SENNÉFER, Louvre E 14005.

Observons aussi qu'il n'est pas rare de retrouver sur ces mêmes tablettes de province, ou parfois dans ces fameuses valises pédagogiques trimballées imprudemment de collège en collège, des objets qui ne sont pas vraiment inédits mais dont la trace était perdue depuis

longtemps. Évoquons ainsi le cas du scarabée de cœur du scribe royal Akh(y)-pet, une amulette que l'on dit avoir été acquise par Bonaparte en Égypte[13] et qui fut ensuite offerte au Musée d'Angers[14]. On reconnaîtra ce témoin d'un équipement funéraire, dispersé au moins dès l'époque de l'Expédition d'Égypte, sur un dessin au trait publié par Denon en 1802[15] — un relevé que Girolamo Segato agrémenta ensuite de couleur[16]. Sous la Restauration, sans référence cette fois à l'Empereur, on retrouve l'objet en 1826 à la vente Denon[17], où il est alors acquis par Turpin de Crissé qui le lèguera à la ville d'Angers, en 1858, avec d'autres antiquités égyptiennes[18]. Parmi ces dernières figurait un vase canope acquis aussi à la vente Denon[19], celui du chancelier Nakhtmin, un monument connu de J.-F. Champollion et que l'on a donc eu tort d'associer au matériel livré par la cachette royale de Deir el-Bahari[20].

On en conviendra, les remarques précédentes indiquent bien qu'il est indispensable de s'attaquer sérieusement aux archives et à la bibliographie dès que l'on s'occupe d'une petite collection. L'exemple suivant voudrait montrer maintenant que le même travail est encore souvent à entreprendre dans la plupart des grands musées également, et parfois malheureusement même pour des pièces qui furent cependant retrouvées à l'occasion de fouilles officielles! En reconnaissant en effet dans un dessin aquarellé (Pl. II) que publièrent en 1916 les *Nouvelles Archives des Missions scientifiques*[21], le développé du fragment de vase Louvre AF 6533 — un morceau que Jacques Vandier eut le mérite de raccorder avec celui qui fut offert

13. Denon, *Voyage dans la Basse et la Haute Égypte*, 1802, p. XXX; Domenico Valeriani, *Nuova illustrazione del Basso e dell' Alto Egitto*, tomo I, 1836, p. 346.

14. Je remercie Mme Brigitte Affholder d'avoir attiré mon attention sur cette pièce qui a disparu de la collection d'Angers.

15. *Ibid.*, pl. 97, E.

16. *Atlante monumentale del Basso e dell'Alto Egitto ...*, tomo I, 1837, pl. 36, B, E.

17. J.J. Dubois, *Description des objets d'art qui composent le cabinet de Feu M. le Baron V. Denon*, 1826, p. 11, n° 80.

18. Le principal intérêt de ce lot réside dans le fait que Turpin de Crissé notait scrupuleusement l'origine de ses acquisitions.

19. Dubois, *o.c.*, p. 27, n° 146.

20. PM I², p. 667, *Esnakht*.

21. Tome XX, fasc. I; cf. p. 117-8 et pl. V de l'extrait publié par L. Franchet sous le titre *Rapport sur une mission en Crète et en Égypte (1912-1913)*.

en 1966 par M. Ch. Ratton[22] —, on retrouve de cette manière l'origine oubliée de ce superbe vase d'Amenophis III, qui est actuellement exposé dans la salle B (Pl. II). Il s'agit ainsi d'un récipient de temple, retrouvé au cours de la fouille entreprise à Karnak, au sud du Lac sacré[23], en 1912-1913 par L. Franchet[24]. Le dieu nommé sur le vase étant Ptah-Sokaris, on pouvait difficilement supposer qu'il provenait de Thèbes-Est. Fut-il préparé pour le temple funéraire d'Amenophis III puis transporté sur la rive droite, ou fut-il plutôt exécuté directement pour le mobilier liturgique de Karnak? Puisse cette note conduire au repérage, parmi des échantillons de céramique, des éclats manquants!

De la même façon, une solide recherche biographique autour des donateurs[25] conduit souvent à la formulation des bonnes hypothèses, quand on veut étudier la dispersion des ensembles. Pour ne prendre ici qu'un seul exemple, c'est en repérant que le biographe et ami de F. Cailliaud, le baron de Girardot[26], fut un moment en poste à la Préfecture du Cher que, peu à peu, a germé l'idée d'aller vérifier s'il n'existerait pas à Bourges, au Musée du Berry, la trace de dons Girardot qui pourraient correspondre à des pièces rapportées d'Égypte ou de Nubie par le Nantais? Effectivement, des objets égyptiens ou soudanais provenant des collections de Cailliaud figuraient bien parmi les souvenirs du Baron que Mlle de Girardot offrit en avril 1908 à la ville de Bourges, alors qu'elle résidait à Neuilly-sur-Seine. Citons notamment un fragment de cercueil anthro-

22. Louvre E 25564; cf. *Revue du Louvre* 1966, n°s 4-5, p. 237, fig. 8.

23. Pour l'emplacement exact de la fouille de Franchet, voir le *Rapport* cité n. 21, à la fig. 18. La même fouille livra aussi les deux statuettes du Moyen Empire, Caire JE 43927 et 43928 (cf. PM II², p. 283).

24. Sous le n° 7.2.15.2, le Registre temporaire signale l'existence au Musée du Caire de «Fragments of pottery-*Karnak?* Franchet».

25. Sur cette question, voir Michel Péronnet, *Pour un renouveau des études biographiques : approches méthodiques*, dans «Actes du 91e congrès national des Sociétés savantes — Rennes 1966», tome II, 1969, p. 7-18.

26. On peut craindre que la correspondance adressée par Cailliaud à Girardot ait été dispersée, car c'est chez un libraire parisien que la Bibliothèque Champollion s'est procuré son exemplaire du *Voyage à l'Oasis de Thèbes*, comportant précisément l'envoi autographe suivant : «A Monsieur le Baron de Girardot, Souvenir de F. Cailliaud».

poïde (Inv. 908.33.26)[27] et une lance «rapportée du Darfour par F. Cailliaud» (ancien nº 3363 = E 3259) : une pièce qui a échappé à Enrico Castelli, auteur d'une étude récente pourtant très documentée sur le matériel soudanais dispersé dans les musées français[28].

Naturellement, certaines pistes se révèlent moins fructueuses que d'autres mais, quel que soit le résultat, il faut suivre tous les lièvres pour que l'enquête générale progresse. Une vérification dans le Vapereau, fit repérer par exemple que le comte Xavier Branicki décéda à Assiout[29] en 1879 : d'où la visite au château de Montrésor, sa résidence en Touraine, pour n'y trouver que des amulettes ordinaires. Plus heureuse fut la démarche auprès de la Marquise de Maupas puisque, parmi les curiosités présentées aux visiteurs du château de Maupas, figure notamment la petite collection recueillie en 1857 par le jeune vicomte de Maupas, lorsqu'il accompagnait en Égypte et en Nubie Victor Guérin[30]. On y notera, surtout pour la date d'acquisition, deux nouveaux ouchebtis de Tchahorpata[31] (Pl. III), le contemporain de Nectanébo II, et, comme spécimens de minéralogie, deux petits fragments décorés prélevés sur les bas-reliefs d'Esneh pour l'un et de Kom-Ombo pour l'autre.

Ainsi l'approche d'une collection grande ou petite ne peut finalement se faire valablement qu'avec une certaine connaissance des diverses célébrités et sociétés locales, doublée d'une bonne documentation sur l'histoire des fouilles, des voyageurs ou des ventes. En ayant fait souvent l'économie de ces exigences, on s'est privé pendant trop longtemps de plusieurs identifications, comme les deux exemples suivants vont le montrer.

A ma connaissance, on ne s'est jamais interrogé sur Ramsesnakht, le propriétaire du cercueil dont l'Abbé Ledrain publia dès 1879

27. Un catalogue de l'ensemble de la collection égyptienne de Bourges est en cours d'élaboration.

28. E. Castelli, *Origine des collections ethnographiques soudanaises dans les musées français (1800-1878)*, dans *Journal des Africanistes*, tome 54,1, 1984, p. 97-114. Je dois la connaissance de cette étude au Professeur J. Leclant.

29. G. Vapereau, *Dictionnaire universel des contemporains*, 5ᵉ éd., 1880, p. 292, 1884.

30. Cf. *Bull. Soc. Géographie*, 4ᵉ série, 16, 1858, p. 404.

31. PM III², p. 504; Dewachter, *BiOr* 39, 1982, col. 555, D4 et D5; Chappaz, *Les figurines funéraires* ..., 1984, p. 126-128 (*corriger la datation*).

un fragment de la cuve[32] (Pl. IV,1). Certes, la fréquence du nom et l'absence de titre n'engageaient guère à vouloir en savoir plus. Pourtant, en remarquant que ce morceau de l'ancienne collection Raoul Rochette, Bibliothèque nationale nº CM 951, ne paraît pas avoir été découpé au hasard, mais plutôt comme si l'antiquaire avait cherché à obtenir un tableautin, on arrive vite à l'idée que d'autres morceaux similaires du même cercueil peuvent encore exister. En 1976, j'ai rencontré l'un d'eux (Pl. IV,2) dans les réserves du Musée Vivenel à Compiègne[33] et c'est l'espoir d'en trouver d'autres qui m'a retenu de faire connaître ce rapprochement. Si j'en fais état ici c'est parce que ce raccord illustre parfaitement le propos d'aujourd'hui. En effet, le titre étant conservé sur le fragment de Compiègne, lequel se place immédiatement à droite du morceau publié par Ledrain, on sait maintenant que ce cercueil découpé en tableautins était celui de l'échanson royal Ramsesnakht : ce qui restreint sérieusement, du même coup, les hypothèses. Le titre, écrit ici simplement *wbꜣ nsw*, peut fort bien n'être que l'abréviation d'une désignation plus développée et rien ne s'opposerait à ce que le propriétaire de ce cercueil soit également celui de l'ouchebti E 3514 : une statuette qui est précisément entrée au Louvre en 1860, par le biais de la collection Achille Fould, et qui a été récemment publiée[34]. Le propriétaire du fragment de bas-relief d'une collection suisse[35], et époux de la chanteuse de Thot, Tchel, pourrait également convenir.

Enfin, la coupe régulière du bord gauche du fragment BN 951 et celle du bord droit du morceau Compiègne V.734 permettant d'avoir l'espoir de compléter encore le panneau dont ils furent prélevés, lequel provient du côté droit de la cuve, il reste à caractériser le décor des tableautins immédiatement voisins du présent assemblage,

32. *Les monuments égyptiens de la Bibliothèque nationale*, pl. LXXXVIII ; L. 37 cm, d'après le catalogue manuscrit (p. 372) de Georges Legrain. Les recherches entreprises pour retrouver ce fragment au Louvre, ou en dépôt ailleurs, n'ont pas encore donné de résultat.

33. Inv. V. 734. H. 28 cm ; larg. 36 cm. On sait que les sarcophages furent aussi largement débités. Le Musée Vivenel possède également le pied du couvercle du sarcophage anthropoïde en granit gris (Inv. V. 496) du scribe royal et intendant Ptahmose.

34. Berlandini, *BIFAO* 79, 1979, p. 264 et n. 4, pl. LIII, D, LIV.

35. A.-P. Zivie, *Hermopolis* ... (*BdE* 66), 1975, p. 68-70, doc. 12.

afin de faciliter leur repérage éventuel. Le morceau situé près des pieds du défunt, et qui viendrait se placer à droite du tableautin de Compiègne, montrait évidemment une image de Thot ouvreur des portes du ciel. Quant à celui qui était disposé à gauche du fragment BN 951, il devait comprendre, de gauche à droite : la fin du discours d'Amset, une représentation de ce génie et, enfin, le début du discours d'Anubis *imy wt*, dont la fin se trouve précisément sur le morceau publié par Ledrain. La place exacte de l'assemblage dans l'ensemble du panneau pourra s'apprécier en se reportant, par exemple, au sarcophage ramesside du Maire de Memphis, AMENHOTEP - HOUY (cf. A. Badawi, *ASAE* 44, 1946, pl. XX,B). Observons aussi que le partage en tableautins eut lieu dès la première moitié du siècle dernier, au plus tard, puisque c'est en 1843 que l'architecte Antoine Vivenel (1799-1862) offrit sa collection à la ville de Compiègne. En sus, ce dernier n'étant jamais allé en Égypte, on peut croire que le morceau Compiègne V. 734 avait figuré auparavant dans une autre collection au moins et, d'après ce que l'on peut savoir des achats de Vivenel, c'est peut-être aux ventes Durand (1824, etc.), Denon (1826) ou Beugnot (1840) que ledit fragment fut acquis? Par ailleurs, peut-être est-ce auprès d'Edouard de Caldavène, lequel parcourut l'Égypte en 1830 et est connu pour avoir fourni un cartonnage précisément à Raoul Rochette, que l'académicien s'était procuré le fragment BN 951?

De la même façon, c'est la large et rapide dispersion d'un équipement funéraire, dès l'ouverture d'une tombe, et les irritants problèmes d'identification qui en découlent, que permet d'évoquer le sarcophage à ouchebti, Lyon Inv. H. 1357 (Fig. 3), publié en 1857 par Th. Devéria [36]. Le nom du défunt, AMENHOTEP, étant si commun et son titre, intendant, n'étant pas spécialement rare, on pourrait désespérer d'identifier un jour plus précisément le propriétaire de ce petit monument en calcaire, à la gravure d'un bon style. Pourtant, le seul fait de savoir, maintenant, que ce monument a été acquis par Antoine-François-Marie Artaud (1767-1838), lequel le céda en 1835 à la ville de Lyon [37], permet je crois d'orienter les hypothèses

36. Cf. *Bibl. égyptol.* IV, 1896, p. 68-69, pl. I, n° 44.

37. Cf. Inventaire RI, n° T 174; Commarmond, *Antiquités et objets d'Art, contenus dans les salles du Palais des Arts*, Lyon 1855-57, p. 587, n° 44.

et conduit même à se demander si nous ne serions pas tout simplement en présence d'une relique de l'équipement funéraire du Maire de Memphis, contemporain d'AMENOPHIS III, AMENHOTEP-HOUY? On sait en effet que la tombe de ce grand intendant royal a été découverte en 1821, à Saqqarah, et que l'abondant matériel qu'elle contenait encore en fut immédiatement dispersé par les antiquaires [38]. Par ailleurs, plusieurs monuments de son dossier fournissent, à côté de divers titres de grand intendant, de simples mentions de *mr pr* [39]. En sus, comme a bien voulu s'en assurer Mme Rocher-Jauneau, conservateur au Palais Saint-Pierre, ledit sarcophage était effectivement encore absent du catalogue de la collection lyonnaise, dressé en 1816 par Artaud lui-même. On notera enfin qu'un couvercle, également en calcaire, conservé aujourd'hui à Léningrad [40], atteste qu'un petit sarcophage anthropoïde avait précisément été préparé pour un ouchebti du grand intendant de Memphis en question. Rien ne s'oppose donc à ce qu'un autre sarcophage à statuette funéraire, parallélépipédique et en calcaire comme celui de Lyon, n'ait réellement été préparé pour le même trousseau. On le voit, la réponse définitive dépend ici du repérage du couvercle adéquat, puisque sur ce petit sarcophage seule la formule de Nout — dont la fin est visible sur le pied de la cuve lyonnaise (Fig. 3) — permettait d'identifier plus précisément le défunt.

Devant les remarques de cette nature, on ne peut qu'être convaincu de l'intérêt qu'il y aurait à les diffuser rapidement, alors que dans la pratique elles sont très souvent condamnées à demeurer à l'état de fiches, puisque peu d'objets méritent d'être publiés séparément, sous peine de compliquer la bibliographie. Dans ces conditions, pourquoi ne pas revenir à une formule plus souple qui, par le biais du simple signalement, tel qu'il fut pratiqué dans le *Recueil de Travaux*, les *Notes and News* du *Journal of Egyptian Archaeology* ou les *Notes* de la *Chronique d'Égypte*, mettait immédiatement à la disposition de tous les petites trouvailles des uns et des autres? Comme nous l'avons vu, il est clair que les observations sur les

38. Helck, *Zur Verwaltung*, p. 368-70, 483-5; PM III², p. 702-3; Dewachter, *RdE* 35, 1984, p. 199-200.

39. Helck, *o.c.*, p. 484.

40. Bogoslovsky, dans *VDI* 1974, 2, p. 87-9, fig. 2.



Fig. 3. — Sarcophage à ouchebti Lyon Inv. H. 1357
(cliché du Musée)

noms de donateurs, les dates d'acquisition en Égypte, ou à défaut d'entrée dans la collection, peuvent apporter un éclairage particulier et, une fois regroupées, se révéler précieuses au spécialiste, tant pour reconstituer les phases de l'exploration d'un site, ou apprécier le partage d'un équipement funéraire, que pour pallier l'excessif éparpillement consécutif à un passage en vente publique[41].

41. Dès le siècle dernier, on eut conscience de la nécessité qu'il y aurait à créer un comité international spécialement chargé de centraliser les informations relatives aux pièces égyptiennes en circulation ou cachées dans les petites collections : cf. Amelia B. Edwards, *On the Dispersion of Egyptian Antiquities*, in «Actes du VI[e] Congrès international des Orientalistes tenu en 1883 à Leide», 4[e] partie, sect. 3, Leide 1885, p. 179-182. L'idée en fut périodiquement reprise et abandonnée.

Comme l'expérience prouve aussi d'une part que les grands répertoires de collections publiques, rédigés malheureusement trop souvent à partir de questionnaires généraux adressés aux conservateurs, sont décevants dès qu'on les interroge pour une discipline particulière[42] et, d'autre part, qu'il est illusoire de croire que dans un avenir raisonnable la plupart des musées publieront effectivement leurs fonds, il paraît judicieux de relancer l'idée du signalement des souvenirs égyptiens les plus intéressants qui sont aujourd'hui disséminés à travers toute la France. A la seule condition que l'objet n'appartienne pas actuellement à un particulier[43], ni à un antiquaire, chacun aura ainsi la liberté de signaler succinctement dans la chronique de notre *Bulletin* les pièces et documents de son choix : la rédaction se réservant toutefois le droit de supprimer tout ce qui ne lui paraîtra pas pertinent ou nouveau. Notre Société comptant précisément de très nombreux membres résidant en province ou y ayant de solides attaches, ce qui nous a déjà fourni le sujet de nos réunions[44], il n'est pas douteux que cette rubrique du courrier soit rapidement alimentée et qu'elle ne concoure à resserrer encore les liens avec nos correspondants ou lecteurs éloignés[45].

Michel Dewachter
Chabris, Les Dupins

42. Quand on connaît soi-même la question, même le pratique *Répertoire des musées et collections publiques de France* (1982), de Germaine Barnaud, n'échappe pas à cette critique et cette seconde version du *Répertoire* de 1959 ne dispense nullement de poursuivre l'élaboration d'un véritable *Répertoire des collections égyptiennes exposées en France*.

43. Exception faite, toutefois, des collections de châteaux et demeures historiques accessibles officiellement au public.

44. Cf. *BSFE* 39, avr. 1964, p. 5-12; 80, oct. 1977, p. 7-20.

45. A ce propos, nous avons le plaisir d'annoncer que c'est grâce à une photographie publiée dernièrement dans notre *Bulletin* (cf. n° 96, p. 21, fig. 4) que l'origine de plusieurs reliures factices, constituées à partir d'éléments prélevés dans le matériel d'Antinoë, et qui sont conservées au Musée de Seattle, a pu être déterminée. Communication de Mrs Nancy Arthur Hoskins qui doit publier ces reliures.



Ouchebti du scribe du temple de Ptah, HENAT — Bourges Inv. 883.79.1
(clichés M.D.)

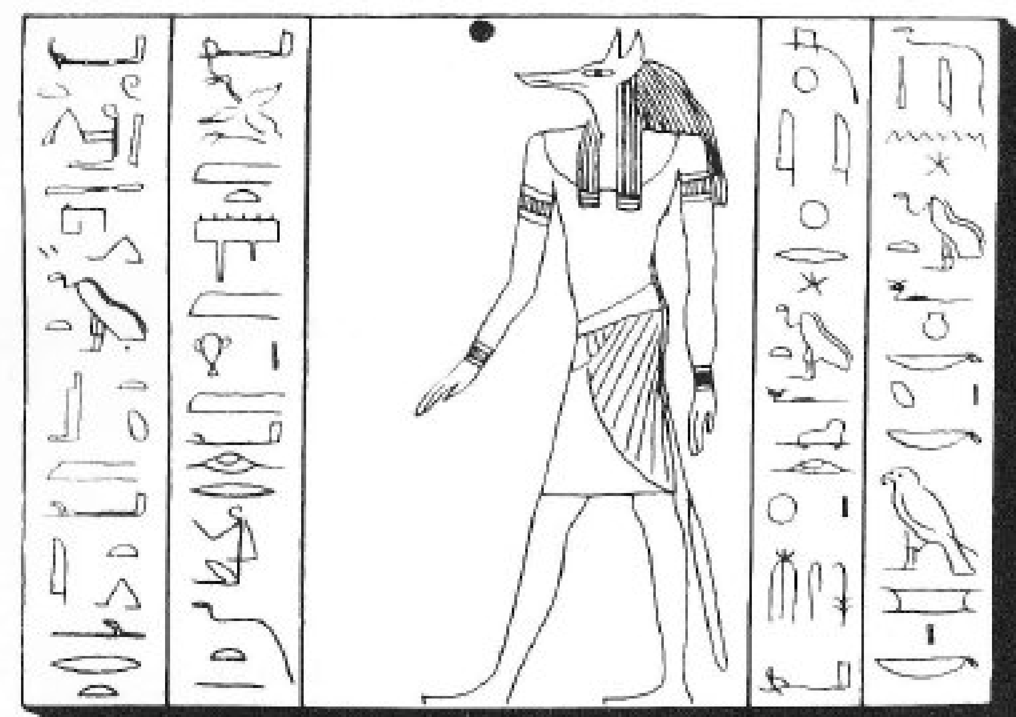


Vase de temple Louvre E 25564 + AF 6533 et dessin développé du fragment trouvé à Karnak par Franchet

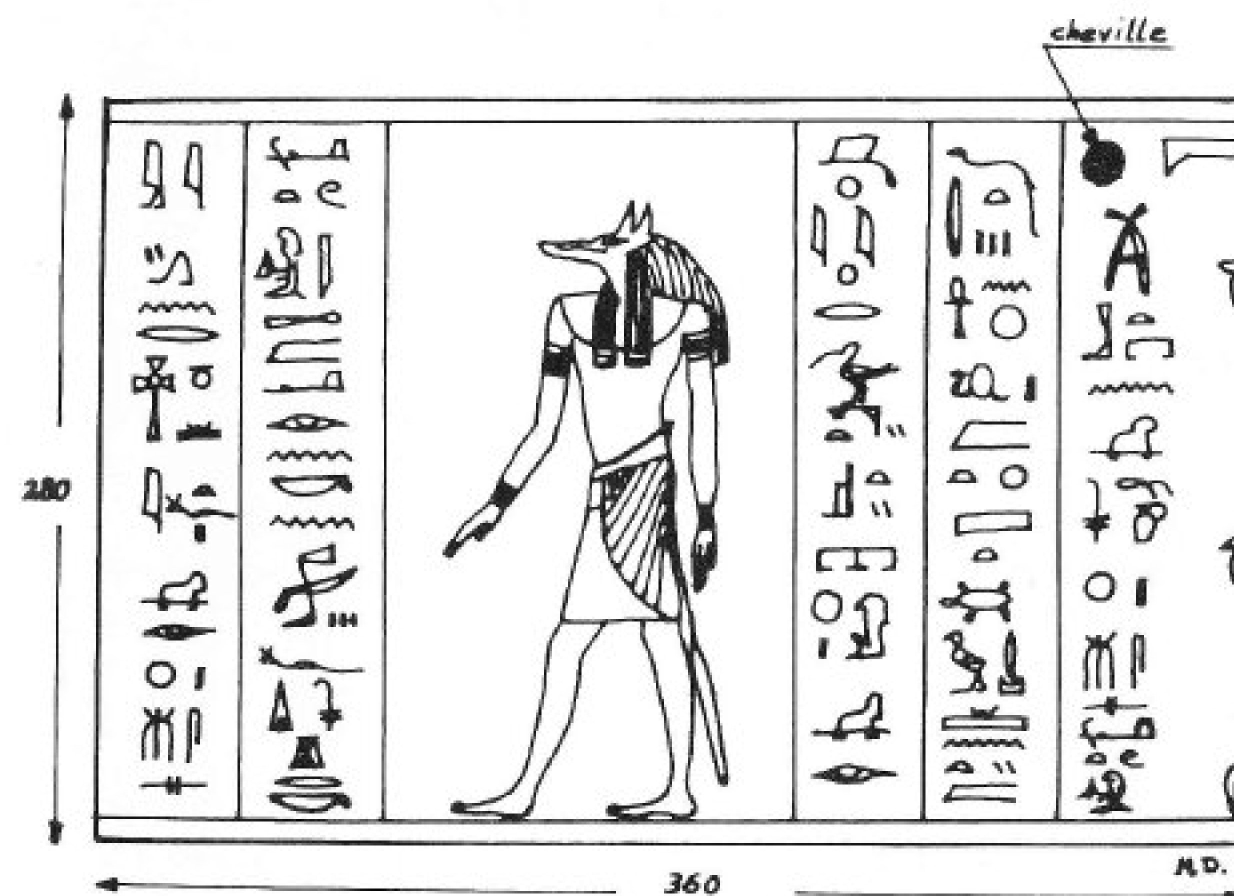




Ouchebtis de Tchahorpata
— collection du Château de Maupas (clichés M.D.)



1 — Fragment BN 951 (dessin de V. Serres, publié par Ledrain)



2 — Fragment Compiègne Inv. V.734 (croquis M.D.)

Tableautins jointifs provenant du partage du cercueil de l'échanson royal
Ramsesnakht

Publications

ifao

Les
PUBLICATIONS
de
l'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE
DU CAIRE

Périodiques

Bulletin de l'Institut Français d'Archéologie Orientale
Bulletin de Liaison du Groupe International d'Étude de
la Céramique Égyptienne

Monographies
Série des Voyageurs Occidentaux en Égypte

sont en vente

– A Paris, au SEVPO (vente directe), 2 rue Paul Hervieu, Paris XV[e] (métro Javel); (vente par correspondance) 27-39 rue de la Convention, 75732 Paris, Cedex 15.
– Au Caire, à l'IFAO, 37, rue El-Cheikh Aly Youssef (Mounira). Possibilité de commande par correspondance ou de «Standing-order».

* * *

Catalogue gratuit sur demande

Droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays.